

Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire communautaire

Phase 2 : Etablissement d'une cartographie des exutoires existants

CONSULTING

SAFEGE
Le Beverly
15, Rue de Copenhague
67300 SCHILTIGHEIM

Agence Est

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safège.com

Version : 1

Date : 21/01/2021

Nom Prénom : MARTIN Pierre

Visa :

Vérification des documents IMP411

Numéro du projet : 20CAE041

Intitulé du projet : Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire communautaire

Intitulé du document : Phase 1 : Collecte des données et étude de terrain
--

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
1	MARTIN Pierre	ECHEVERRIA Javier		

Sommaire

1..... Objectifs de l'étude	4
1.1 Contexte de l'étude	4
1.2 Démarche retenue.....	4
1.3 Organisation du présent document	5
2..... Recensement des masses d'eau sur le territoire	6
2.1 Masses d'eau référencées dans le SDAGE	6
2.2 Masses d'eau secondaires	9
2.3 Cours d'eau du territoire	13
3..... Zones humides recensées	15
3.1 Inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE Bassin Houiller et SCoT Val de Rosselle	15
3.2 Les zones humides et plans d'eau recensées sur le territoire de la CAF-PF	17
4..... Exutoires potentiels	45
4.1 Analyse des réseaux d'assainissement	45
4.2 Construction des cartes des exutoires	46
5..... Conclusion	47

Tables des illustrations

Figure 2-1 : Identification des masses d'eau recensées dans le SDAGE Rhin-Meuse.....	8
Figure 2-2 : Localisation des masses d'eau SDAGE et dites « secondaires »	10
Figure 2-3 : Localisation des masses d'eau SDAGE, dites « secondaires » et dites "tertiaires".....	14
Figure 3-1 : Bassin Houiller et zones humides identifiées.....	15
Figure 3-2 : Répartition des zones humides sur les communes.....	17
Figure 3-3 : Taux de présence des zones humides par commune.....	18
Figure 3-4 : Localisation des zones humides du SAGE Bassin Houiller et SCoT Val Rosselle	19
Figure 3-5 : Enjeu alimentation en eau potable	21
Figure 3-6 : Enjeu qualité de l'eau.....	22
Figure 3-7 : Enjeu inondation	23
Figure 3-8 : Enjeu biodiversité.....	24
Figure 3-9 : Enjeu récréatifs	25
Figure 3-10 : Répartition des zones humides en fonction de leur priorité.....	31
Figure 3-11 : Priorisation des zones humides en fonction des enjeux	32
Figure 3-12 : Localisation des zones humides remarquables du SDAGE 2016-2021 Rhin-Meuse	34
Figure 3-13 : Plans d'eau sur l'aire d'étude.....	36

Table des tableaux

Tableau 2-1 : Etat écologique et chimique des masses d'eau de l'aire d'étude.....	6
Tableau 2-2 : Objectifs écologique et chimique des masses d'eau de l'aire d'étude	7
Tableau 2-3 : QMNA5 des masses d'eau du SDAGE.....	9
Tableau 3-1 : Liste des zones humides prioritaires par commune	30
Tableau 3-2 : Nombre de zones humides par priorité et surface associée.....	31

1 OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.1 Contexte de l'étude

La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (CAF-PF) est un regroupement de 21 communes situées dans le département de la Moselle, à la frontière avec l'Allemagne. Ces communes sont les suivantes :

- Alsting ;
- Behren-lès-Forbach ;
- Bousbach ;
- Cocheren ;
- Diebling ;
- Etzling ;
- Farschviller ;
- Forbach ;
- Folkling ;
- Kerbach ;
- Metzling ;
- Morsbach ;
- Nousseviller-Saint-Nabor ;
- Oeting ;
- Petite-Rosselle ;
- Rosbruck ;
- Schoeneck ;
- Spicheren ;
- Stiring-Wendel ;
- Tenteling ;
- Thédling.

La **CAF-PF** gère la compétence des eaux usées tant sur la collecte, le transport ou le traitement, depuis le 1^{er} janvier 2016.

Dans le cadre de l'évolution des compétences en lien avec la loi Notre, elle a acquis la **compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) depuis le 1er janvier 2020**. Cette compétence vient en complément de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI) acquise au 1^{er} janvier 2018.

Dans le cadre de l'acquisition de cette nouvelle compétence, la CAF-PF a souhaité réaliser un schéma de gestion des eaux pluviales afin d'améliorer sa gestion des eaux pluviales à l'échelle du territoire.

Les objectifs à atteindre sont donc les suivants :

- Réaliser un état des lieux détaillé avec une cartographie du milieu urbain et naturel ;
- Définir le périmètre de la compétence eaux pluviales urbaines ;
- Accompagner et animer avec les parties prenantes la mise en place de la stratégie de gestion intégrée des eaux pluviales ;
- Proposer des actions adaptées et cohérentes avec la stratégie de gestion intégrée ;
- Elaborer un zonage pluvial permettant de cadrer la démarche de gestion des eaux pluviales ;
- Etablir les prescriptions techniques à intégrer dans les documents d'urbanisme et règlements d'assainissement.

1.2 Démarche retenue

La présente étude sera réalisée en 5 phases successives :

- Phase 1 : Collecte des données et étude de terrain ;
- Phase 2 : Etablissement d'une cartographie des exutoires existants ;

Phase 2 : Etablissement d'une cartographie des exutoires existants

Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire communautaire



- Phase 3 : Etablissement d'une cartographie des risques d'inondations par ruissellement et des potentialités ;
- Phase 4 : Etablissement d'une démarche de gestion intégrée des eaux pluviales ;
- Phase 5 : Zonage de gestion des eaux pluviales à l'échelle de la collectivité.

1.3 Organisation du présent document

Le présent rapport constitue le rapport de la phase 2 et est organisé comme suit :

- Chapitre 1 : La présente introduction ;
- Chapitre 2 : Recensement des masses d'eau sur le territoire ;
- Chapitre 3 : Qualité et objectif des masses d'eau principales ;
- Chapitre 4 : Détermination des différents exutoires ;

2 RECENSEMENT DES MASSES D'EAU SUR LE TERRITOIRE

Les données traitées ici ont été récupérées auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Moselle. Elles sont présentes sur le site « http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Scan25_eau&service=DDT_57 » et ont été récupérées sous format SIG avec de pouvoir les exploiter.

Cependant, certains tronçons, au vu des observations faites sur Google MAPS, n'étaient pas complet. Ils ont donc été complété sous la caractéristique « Ajout », afin de dissocier la source.

2.1 Masses d'eau référencées dans le SDAGE

Le SDAGE recense un grand nombre de masse d'eau.

Les masses d'eau principales identifiées dans ce dernier et traversant la zone d'étude sont :

- Le ruisseau le Moderbach ;
- Le ruisseau l'Altwiesenbach ;
- Le ruisseau le Lixing ;
- Le ruisseau la Rosselle 3.

Identifiés dans le SDAGE, ces masses d'eau sont caractérisées par un état écologique et chimique :

Masse d'eau	Code	Etat écologique	Etat chimique
Moderbach (ou Mutterbach)	CR434	Moyen	Bon
Altwiesenbach	CR453	Médiocre	Mauvais
Ruisseau le Lixing (ou Lixinger bach)	CR454	Médiocre	Mauvais
Roselle 3	CR457	Mauvais	Mauvais

Tableau 2-1 : Etat écologique et chimique des masses d'eau de l'aire d'étude

Il apparaît donc que seul le Moderbach est dans un état, que l'on peut considérer de convenable vis-à-vis des autres masses d'eaux.

Chacun d'eaux étant contrôlé et les objectifs du SDAGE étant de tendre vers un bon état des masses d'eau, ces objectifs de bon état écologique et chimique sont définis et présentés dans le tableau ci-dessous.

Masse d'eau	Code	Objectif de bon état/bon potentiel écologique		Objectif de bon état chimique*	
		Objectif retenu	Echéance	Objectif retenu	Echéance
Moderbach (ou Mutterbach)	CR434	Bon état	2027	Bon état	2027
Altwiesenbach	CR453	Bon état	2027	Bon état	2027
Ruisseau le Lixing (ou Lixinger bach)	CR454	Bon état	2027	Bon état	2027

Phase 2 : Etablissement d'une cartographie des exutoires existants

Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire communautaire



Masse d'eau	Code	Objectif de bon état/bon potentiel écologique		Objectif de bon état chimique*	
		Objectif retenu	Echéance	Objectif retenu	Echéance
Roselle 3	CR457	Bon état	2027	Bon état	2027

Tableau 2-2 : Objectifs écologique et chimique des masses d'eau de l'aire d'étude

*Avec ubiquistes

La carte suivante les identifie sur le territoire de la CAF-PF.

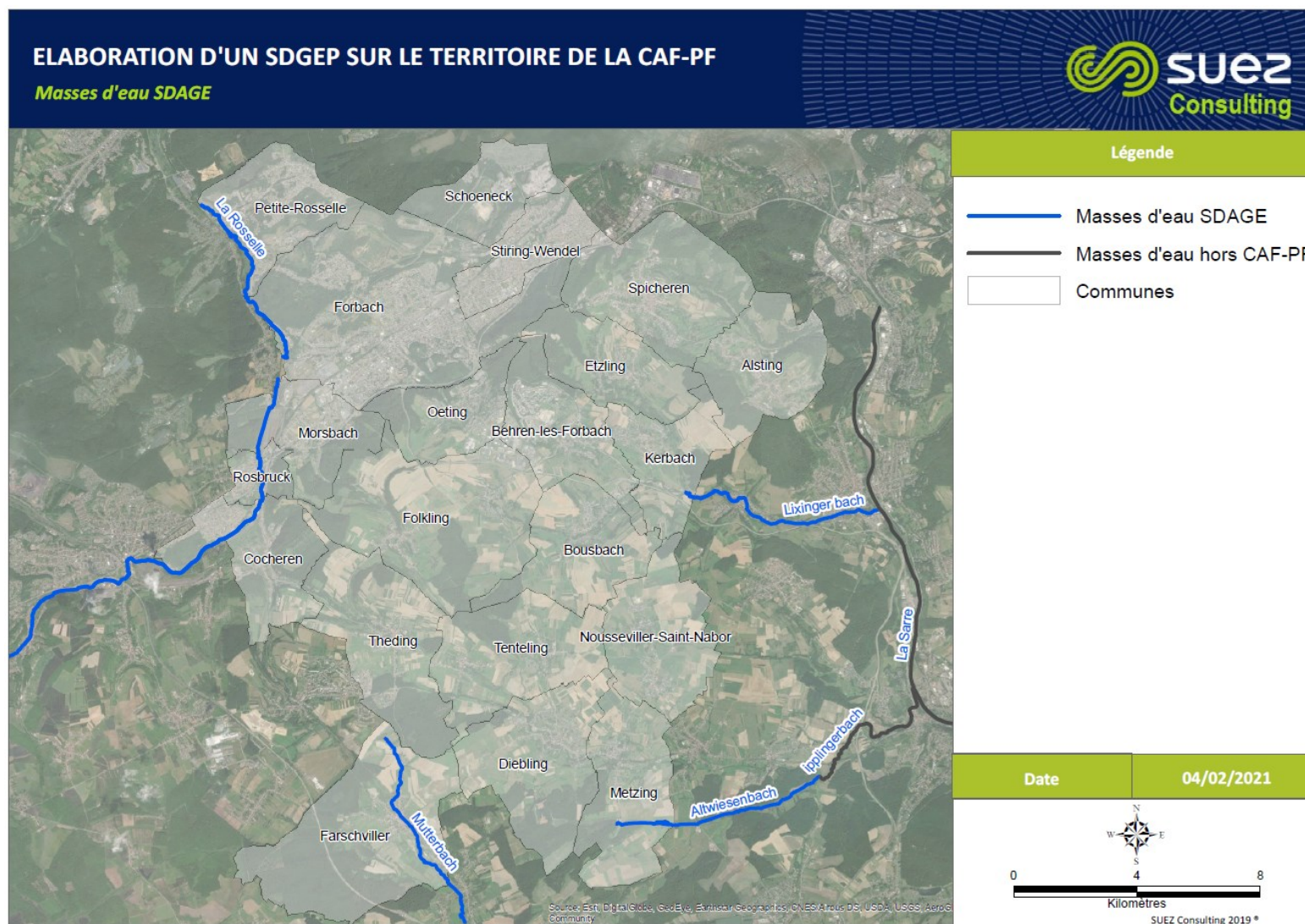


Figure 2-1 : Identification des masses d'eau recensées dans le SDAGE Rhin-Meuse

Au-delà de l'aspect qualitatif de ces cours d'eau, les cours d'eau sont pour, pour les principaux, caractérisés par un débit de référence : le QMNA5.

Ce débit (débit minimum se produisant en moyenne une fois tous les 5 ans) est utilisé comme référence afin d'appréhender la capacité du cours d'eau à accepter des apports complémentaires. En effet, il permet de limiter les apports afin de ne pas dépasser les capacités « courantes » de celui-ci.

Sur les quatre masses d'eaux référencées dans le SDAGE, seule la Rosselle 3 est suivie et dispose de données sur le site de la Banque Hydro. Cependant, des informations sont également disponibles sur le site GEORM et permettent de récupérer les QMNA5 des autres masses d'eaux. L'ensemble de ces informations sont présentées ci-dessous.

Masse d'eau	Code station	Bassin versant	QMNA5 (l/s)
Moderbach (ou Mutterbach)	CR434	NC	0 - 5
Altwiesenbach	CR453	NC	0 - 5
Ruisseau le Lixing (ou Lixinger bach)	A9140210	NC	10 - 100
Roselle 3	A9532005	190 km ²	733

Tableau 2-3 : QMNA5 des masses d'eau du SDAGE

On peut remarquer que les ruisseaux le Moderbach et l'Altwiesenbach sont des cours d'eau dont le QMNA5 est faible. Leur capacité d'acceptation d'apports supplémentaires est donc contrainte. En effet, ces masses d'eaux récupérant un grand nombre de sous-branches hydrologiques, un QMNA5 faible sur celle-ci implique un QMNA5 faible sur les branches amont du bassin versant. Les communes concernées sont Farschviller et Metzing.

Chacun de ces cours d'eau recense des affluents suffisamment importants pour être considérés comme des masses d'eaux. La partie suivante du rapport présente ces masses d'eaux.

2.2 Masses d'eau secondaires

Caractérisées ici comme les affluents principaux des masses d'eaux référencées du SDAGE, les masses d'eaux secondaires sont définies par rapport aux principales présentées précédemment. Une introduction présentant chaque masse d'eau est réalisée.

La carte suivante permet de localiser au préalable ces masses d'eau.

Phase 2 : Etablissement d'une cartographie des exutoires existants

Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire co

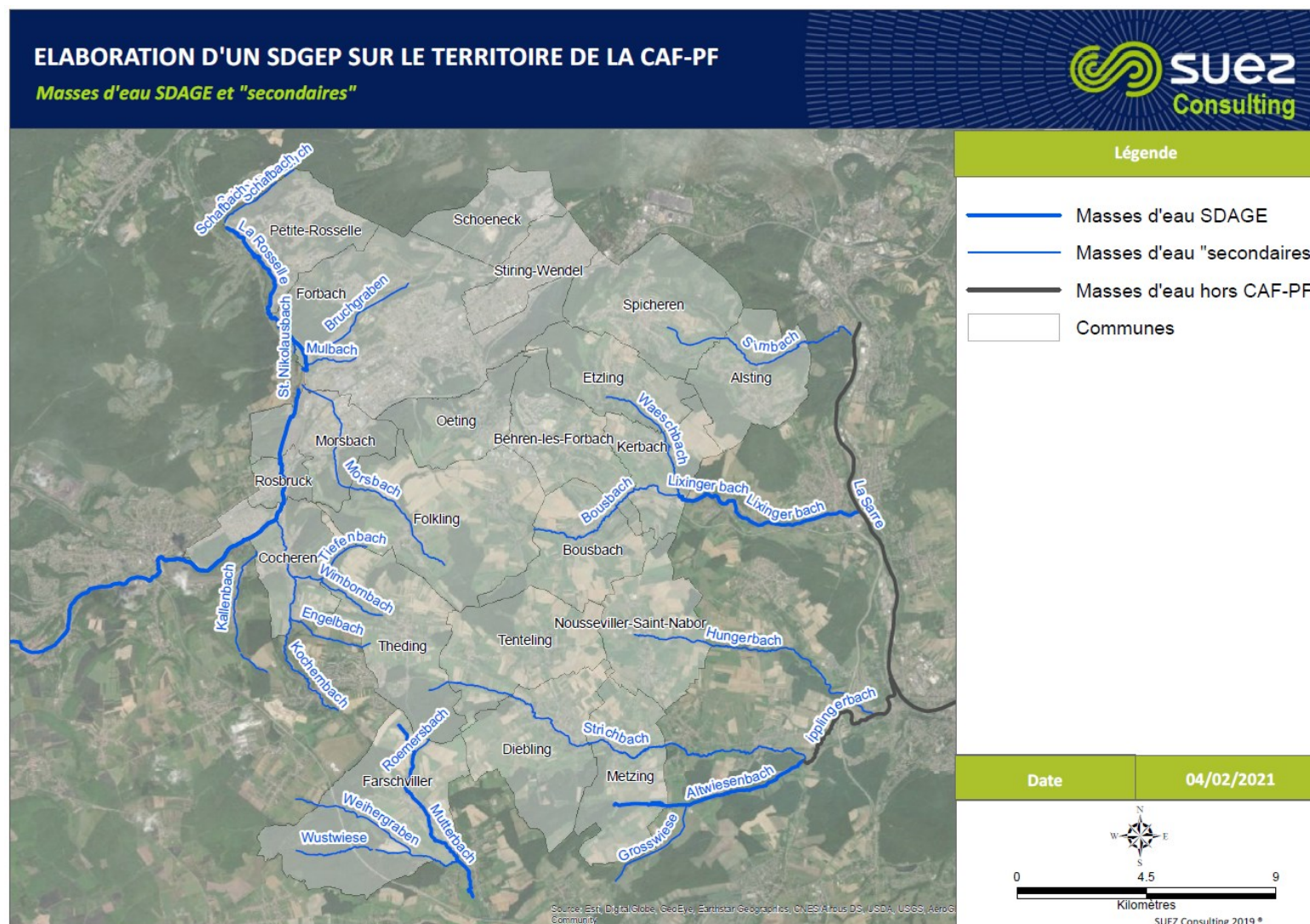


Figure 2-2 : Localisation des masses d'eau SDAGE et dites « secondaires »

Phase 2 : Etablissement d'une cartographie des exutoires existants

Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire communautaire



○ Ruisseau le **Mutterbach** (ou Moderbach) :

- Le ruisseau le Moderbach est un cours d'eau naturel et un canal, chenal non navigable de 21.79 km. Il prend sa source dans la commune de **Farschviller** et se jette dans L'Albe au niveau de la commune de Sarralbe. Son écoulement se fait donc du Nord vers le Sud.
- Ce ruisseau traverse la commune de Farschviller par l'Est sur une distance de **3.852 km** en passant par le centre de la ville, le long de la rue Principale.

○ Ruisseau le **Roemersbach** :

- Affluent du Moderbach, ce ruisseau est long de **0.742 km** et il rejoint le Moderbach à l'amont de celui-ci sur la commune de Farschviller.

○ Ruisseau le **Weihergraben** (ou Nachtweide) :

- Affluent du Moderbach, le ruisseau de Weihergraben est un cours d'eau qui traverse la commune de Farschviller en son centre sur une distance de **4.370 km** et rejoint le ruisseau le Moderbach en sortie de commune.

○ Ruisseau de **Wustwiese** :

- Affluent du Moderbach, le ruisseau de Wustwiese est un cours d'eau qui traverse la commune de Farschviller au Sud sur une distance de **2.697 km** et rejoint le ruisseau de Nachtweide.

Affluent

Affluent

Affluent

○ Ruisseau le **Strichbach** :

- Affluent de la Sarre, le ruisseau du Strichbach est un cours d'eau naturel non navigable de 10.26 km. Il prend sa source dans la commune de Tenteling. Son écoulement se fait donc de l'Ouest vers l'Est.
- Ce ruisseau traverse les communes de Tenteling, Diebling et Metzing sur des distances respectives de **1.529 km**, **2.920 km** et **2.003 km** en passant par les centres-villes.

○ Ruisseau l'**Altwiesenbach** :

- Affluent du Strichbach, le ruisseau l'Altweisenbach est un cours d'eau naturel non navigable sur 10 tronçons et 3 où cette notion est inconnue dont la longueur totale est de 10.96 km. Il prend sa source dans la commune de Loupershouse et se jette dans le Strichbach. Son écoulement se fait donc de l'Ouest vers l'Est.
- Ce ruisseau traverse la commune de Metzing sur une distance de **1.973 km** par les zones rurales uniquement pour se rejeter dans l'Ipplingerbach plus en aval.

Affluent

○ Ruisseau le **Hungerbach** (ou Roulhing) :

- Affluent de l'Ipplingerbach, le ruisseau de l'Hungerbach traverse la commune de Nousseviller-Saint-Nabor sur **2.215 km** par le centre de la commune, point bas de la vallée. Il se rejette par la suite dans le ruisseau de l'Ipplingerbach à Sarreguemines.

Affluent

○ Ruisseau de **Lixing (Lixinger bach)** :

- Affluent de la Sarre, le ruisseau de Lixing est situé à l'Est de Kerbach sur **0.380 km**. Il est à la confluence se rejette par la suite dans la Sarre dans la commune de Grosbliederstroff.

○ Ruisseau le **Waeschbach** :

Confluent

Phase 2 : Etablissement d'une cartographie des exutoires existants

Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire communautaire



- Confluent du Lixing, le ruisseau le Waeschbach est un cours d'eau naturel non navigable de 4.5 km. Il prend sa source dans la commune de Etzling et se jette dans Ruisseau de Lixing au niveau de la commune de Kerbach. Il s'écoule donc du Nord vers le Sud.
- Ce ruisseau traverse les communes de Etzling sur **2.868 km** et de Kerbach sur **1.628 km**. Il se rejette en aval dans le Lixing au Sud-Est de la commune.
- Ruisseau le **Bousbach** :
 - Affluent du Lixing, ce ruisseau traverse les communes de Bousbach, Behren-lès-Forbach et Kerbach sur un linéaire respectif de **2.67 km**, **0.524 km** et **1.366 km**. Il se rejoint ensuite le Waeschbach pour créer le Lixing.

- Ruisseau le **Simbach** :
 - Affluent de la Sarre, le ruisseau du Simbach traverse les communes de Spicheren et de Alsting sur des distances respectives de **1.729 km** et **2.381 km**. Il se rejette dans la Sarre dans la commune de Grosbliederstroff.

- Ruisseau la **Rosselle (3)** : code CR457
 - Le ruisseau de la Rosselle est un cours d'eau...
 - Ce ruisseau passe par 4 communes et longe la commune de la Petite-Rosselle. Cocheren, avec un linéaire de **3.384 km**, Rosbruck avec un linéaire de **1.666 km**, Morsbach sur une distance de **1.970 km** et la commune de Forbach sur une distance de **2.251 km**. Ce ruisseau traverse ces communes en longeant la voie ferrée depuis la commune de Cocheren jusqu'à la commune de Forbach et continue en longeant les limites communales de Forbach et Petite-Rosselle à l'Ouest.

- Ruisseau le **Bruchgraben** :
 - Affluent du ruisseau la Rosselle, le ruisseau le Bruchgraben traverse la commune de Forbach sur **6.01 km** du centre de la commune au Nord de la STEP de Marienau.

- Ruisseau le **Mulhbach** :
 - Affluent du ruisseau la Rosselle, le ruisseau le Mulhbach a une longueur de **2.111 km** et traverse la commune de Forbach du centre de la commune jusqu'au Sud de la STEP de Marienau.

- Ruisseau le **Morsbach** :
 - Affluent du ruisseau la Rosselle, le ruisseau le Morsbach traverse la commune de Folkling sur **2.639 km**, la commune de Morsbach sur **4.628 km** puis rejoint la Roselle en Allemagne en traversant partiellement Forbach sur **0.309 km**.

- Ruisseau le **Schafbach** :
 - Affluent du ruisseau la Rosselle, le ruisseau le Schafbach délimite la frontière entre la France et l'Allemagne sur la partie Nord-Ouest de la commune de la Petite-Rosselle sur une distance d'environ **2.4 km**.

- Ruisseau le **Kochernbach** (ou Cocheren) :
 - Affluent du ruisseau de la Rosselle, le ruisseau le Kochernbach traverse la commune de Cocheren sur **2.879 km** du Sud vers le Nord. Il se rejette dans la Roselle au Nord de la commune.

Affluent

Affluent

Affluent

Affluent

Affluent

Affluent

Phase 2 : Etablissement d'une cartographie des exutoires existants

Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire communautaire



○ Ruisseau le **Engelbach** :

- Affluent du ruisseau le Kochernbach, le ruisseau le Engelbach rejoint le Kochernbach à Cocheren depuis Thédling en passant par Farébersviller. Sa présence sur le territoire représente **0.301 km** sur Thédling et **0.430 km** sur Cocheren.

○ Ruisseau le **Wimbornbach** :

- Affluent du ruisseau le Kochernbach, le ruisseau le Wimbornbach passe par la commune de Thédling puis rejoint la commune de Cocheren. Il traverse donc ces communes sur un linéaire de **3.244 km** à Thédling et **1 km** à Cocheren avant de rejoindre le ruisseau de Cocheren au Nord de la rue Jules Ferry.

○ Ruisseau le **Tiefenbach** :

- Affluent du Wimbornbach, ce ruisseau longe la limite de commune entre Thédling et Cocheren en partant de Folkling sur 0.306 km et traverse Thédling par le Nord sur **0.536 km**. Il se rejette dans le Wimbornbach rue de Thédling à Cocheren.

Comme pour les masses d'eaux principales, certaines des masses d'eaux ci-dessous ont un QMNA5 connu. Ils sont, le cas échéant, mentionnés dans le tableau ci-après.

Masse d'eau	Code station	QMNA5 (l/s)
Ruisseau le Strichbach	A9400660	<u>Tenteling</u> : 0 - 5 <u>Diebling</u> : 5 - 20 <u>Metzing</u> : 10 - 50
Ruisseau le Hungerbach	A9400940	0 - 5
Ruisseau le Bousbach	A9410320	<u>Bousbach</u> : 5 - 20 <u>Behren</u> : 5 - 20 <u>Kerbach</u> : 5 - 20
Ruisseau le Simbach	A9420360	<u>Spicheren</u> : 20 - 50 <u>Alsting</u> : 20 - 50
Ruisseau de Kochernbach	A9520310	20 - 50

Comme pour les masses d'eau principales, le ruisseau le Hungerbach (passant par la commune de Nousseville-Saint-Nabor) et le ruisseau le Strichbach sur le tronçon traversant Tenteling ont un QMNA5 contraignant.

Dans une logique de progression de l'analyse des masses d'eaux, la partie suivante présente les cours d'eau restants sur le territoire (non canalisés).

2.3 Cours d'eau du territoire

Les masses principales présentées précédemment sont les exutoires d'un grand nombre de cours d'eau. En effet, sur les 18.758 km représentant les masses d'eaux du SDAGE sur le territoire de la CAF-PF, les cours d'eau dans leur totalité représente 202.031 km de long.

Parmi ces derniers, un grand nombre n'a pas de nom. Seule leur présence est établie.

La carte ci-dessous permet de les identifier.

La localisation de l'ensemble de cours d'eau permettra de pourvoir identifier les exutoires potentiels.

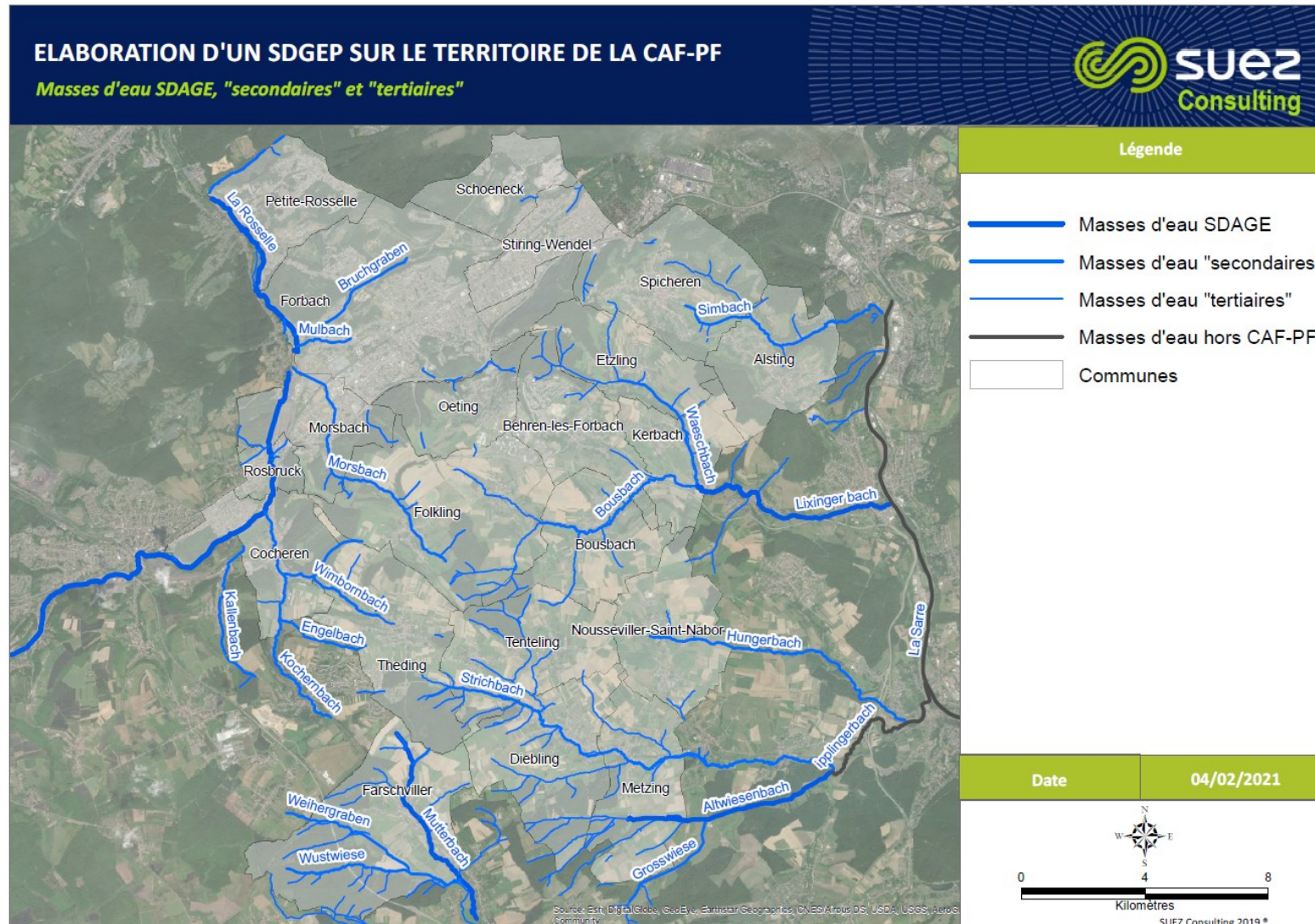


Figure 2-3 : Localisation des masses d'eau SDAGE, dites « secondaires » et dites "tertiaires"

3 ZONES HUMIDES RECENSEES

3.1 Inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE Bassin Houiller et SCoT Val de Rosselle

3.1.1 Contexte

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE du Bassin Houiller, les membres de la Commission Locale de l'Eau ont souhaité qu'un inventaire des zones humides soit réalisé.

Pour rappel, une zone humide est définie comme suit.



Rappel...

Les zones humides sont des écosystèmes à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques caractérisés par la présence plus ou moins continue d'eau. Leur identification n'est pas simple. D'un point de vue réglementaire, les zones humides sont définies comme « des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (article L211-1 du Code de l'Environnement).

Menacées par l'urbanisation, le développement d'infrastructure et d'autres aménagements lourds et l'intensification des pratiques agricoles par exemple, plus de 50% des milieux humides ont été détruits au cours du siècle dernier.

Les effets cumulés de la dégradation de ces zones engendrent des conséquences graves en limitant l'accès à la ressource en eau (zone de stockage altéré), en nuisant au maintien de sa qualité (rôle épurateur amoindri) et en augmentant le risque inondation. Il est donc indispensable d'intervenir en protégeant et restaurant ces milieux (source : Gesteau).

Le périmètre de l'étude réalisée en 2011/2012 concerne les communes du SCoT Val de Rosselle et les communes concernées par la problématique « eaux superficielles » du SAGE du Bassin Houiller, soit 59 communes réparties sur 475 km². L'inventaire des zones humides a recensé plus de 7 000 hectares de zones humides, soit plus de 16% de la surface du bassin houiller. Elles sont majoritairement en bordure de cours d'eau et sont pour le plus grand nombre dans un état satisfaisant. Leur préservation est indispensable au maintien

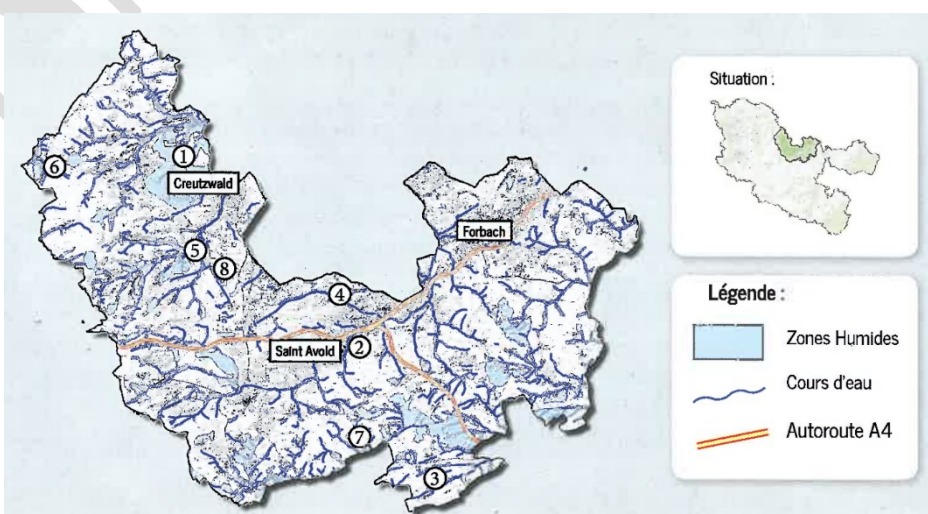


Figure 3-1 : Bassin Houiller et zones humides identifiées

des services qu'elles rendent à tous (écrêtement des crues, recharge des nappes, épuration de l'eau, réservoir de biodiversité...) (*source : Gesteau*).

3.1.2 Méthode de hiérarchisation des zones humides

L'objectif de la hiérarchisation des zones humides est de mettre en avant celles qui sont prioritaires, fonctionnelles et présentant un intérêt pour la gestion de l'eau, dans le but d'assurer leur protection.

Afin de déterminer une importance pour chaque zone humide, une analyse a été réalisée afin de les caractériser par un enjeu et une fonction.

Les enjeux (et leur caractérisations) retenus sont :

- Enjeu alimentation en eau potable :
 - Vulnérabilité de la ressource AEP (liée au contexte karstique ou minier) ;
 - Volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable (par masse d'eau souterraine) ;
 - Aire d'alimentation de captage des captages dégradés définis dans le SDAGE ;
 - Périmètre de protection de captage.
- Enjeu qualité de l'eau :
 - Etat des masses d'eau (Directive Cadre Européenne sur l'Eau) ;
 - Pollution : occupation du sol ;
 - Pollution : présence de sources de pollution potentielle/avérée (par bassin versant).
- Enjeu inondation :
 - Catastrophe naturelle inondation ;
 - Remontée de la nappe dans le futur ;
 - Zones inondables PPRI ;
 - Zones urbaines.
- Enjeu biodiversité :
 - ZNIEFF ;
 - Zone Natura 2000 ;
 - Espaces Naturels Sensibles ;
 - Espaces protégés.
- Enjeu usages récréatifs
 - Usages récréatifs (pêche, randonnée pedestre...).

Les fonctions retenues sont :

- Préservation de la ressource AEP ;
- Régulation des nutriments, rétention des micropolluants et interception des matières en suspension ;
- Etalement et retardement des crues ;
- Biodiversité et rôle fonctionnel écologique ;
- Rôle dans les usages récréatifs au sein des zones humides.

Pour chaque caractérisation, enjeu et fonction, une note a été attribuée à la zone humide en 1 et 4, 4 étant la note la plus importante. Ces notes sont basées sur un ensemble de données et utilisées par croisement. La note méthodologique de cette étude est présente en annexe.

Afin de pouvoir appréhender les résultats, la partie suivante se concentre sur le territoire de la CAF-PF uniquement.

3.2 Les zones humides et plans d'eau recensées sur le territoire de la CAF-PF

3.2.1 Zones humides recensées par le SAGE Bassin Houiller et SCoT Val de Rosselle

3.2.1.1 Présence sur le territoire

L'étude de recensement des zones humides a permis d'identifier, sur le territoire de la CAF-PF, 89 zones humides soit 1 927 ha.

Sur ces 89 zones humides, certaines sont présentes sur 2 ou 3 communes à la fois. Au total, 24 zones humides sont présentes sur plusieurs communes à la fois.

Afin d'appréhender la répartition de ces zones, les figures suivantes présentent la répartition des zones humides sur les communes ainsi que le taux de présence de celle-ci par commune.

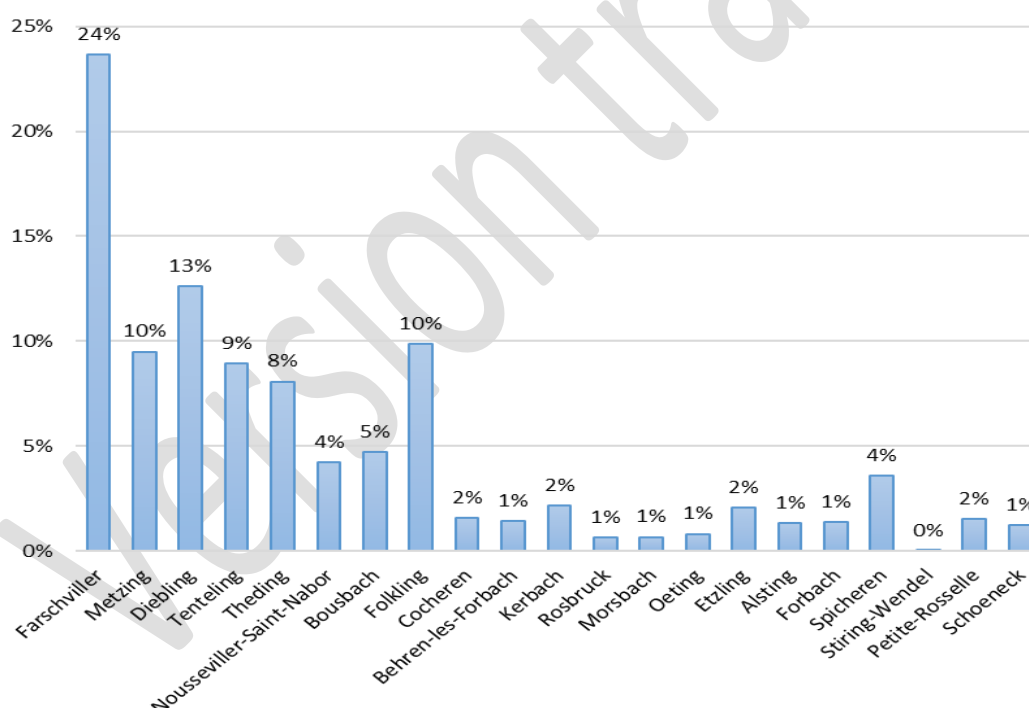


Figure 3-2 : Répartition des zones humides sur les communes

Cette analyse permet de montrer que les communes les plus concernées par la présence de zones humides sur le territoire sont Farschviller, Diebling, Metzting et Folkling avec au moins 10% de surface totale des zones humides de la CAF-PF présentes sur leur périmètre.

Phase 2 : Etablissement d'une cartographie des exutoires existants

Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire communautaire

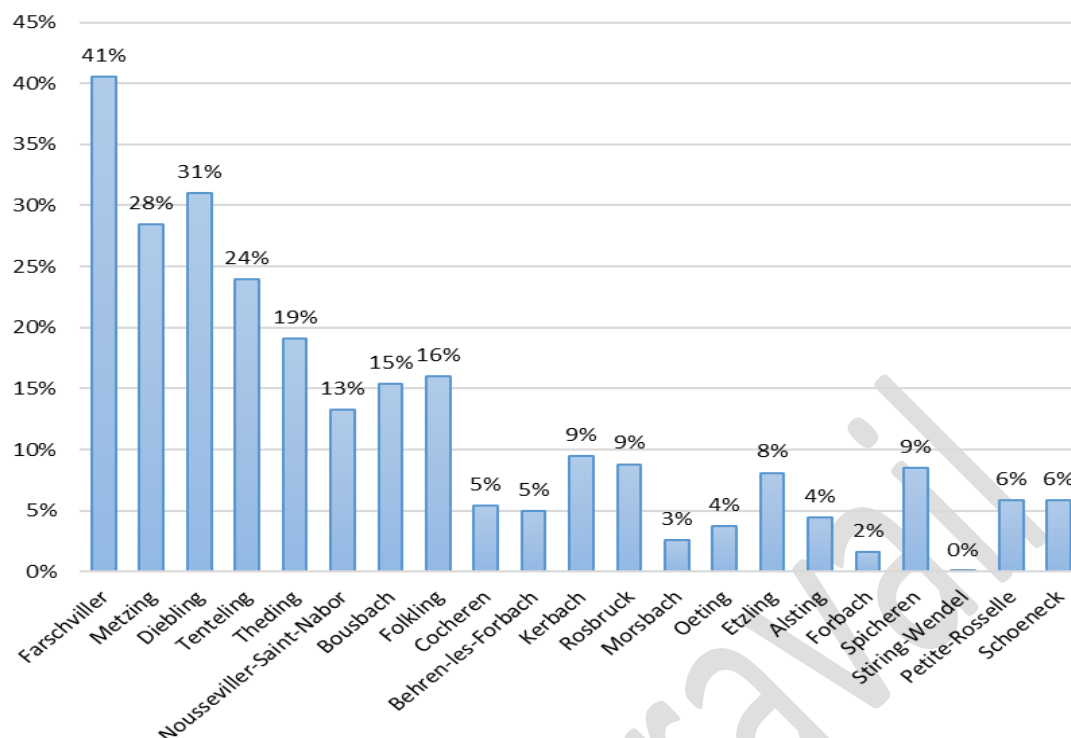


Figure 3-3 : Taux de présence des zones humides par commune

Cette analyse permet caractériser la présence des zones humides à l'échelle des communes. En effet, Farschviller, Metzing, Diebling et Tenteling sont les communes accueillant la surface de zone humide la plus importante vis-à-vis de la superficie de leur territoire.

De manière plus générale, les zones humides représentent 14% du territoire de la CAF-PF. La cartographie suivante localise ces zones humides.

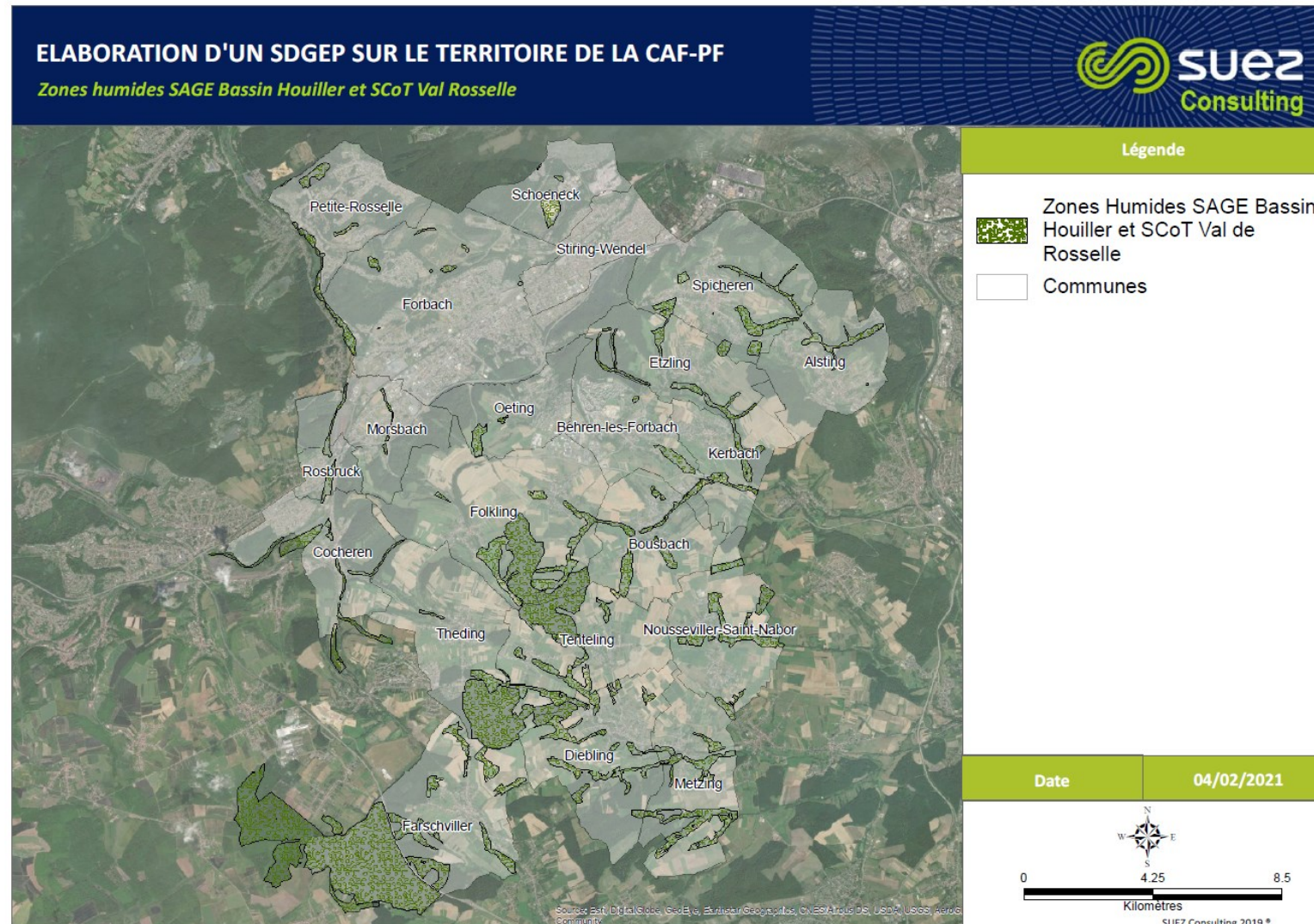


Figure 3-4 : Localisation des zones humides du SAGE Bassin Houiller et SCoT Val Rosselle

3.2.1.2 Caractérisation de ces zones humides

Les zones humides recensées ont été caractérisées suivant la méthodologie exposée précédemment en partie 3.1.2.

Chacune de ces zones a été définie comme prioritaire ou non vis-à-vis :

- De la gestion de l'eau ;
- De la biodiversité ;
- De l'usage récréatif.

L'analyse de chaque zone humide a donc été réalisée en affectant une note comprise 1 et 4 sur les 5 enjeux et 5 fonctions susmentionnées.

L'étude réalisée ne pouvant être intégrée intégralement dans ce rapport, seuls les éléments suivants vous seront présentés :

- Les cartes présentant les 5 enjeux avec les notations associées ;
- Un tableau caractérisant les zones humides par communes ;
- Une carte de localisation des zones humides en fonction de leur priorité.

En annexe sera joint l'ensemble de l'étude avec plus particulièrement les fiches récapitulatives des zones humides de l'aire d'étude ainsi que les tableaux de notations ayant permis d'aboutir à la priorisation de ces zones.

Les cartes suivantes permettent donc de mettre en avant la caractérisation réalisée sur chaque zone humide vis-à-vis des 5 enjeux.

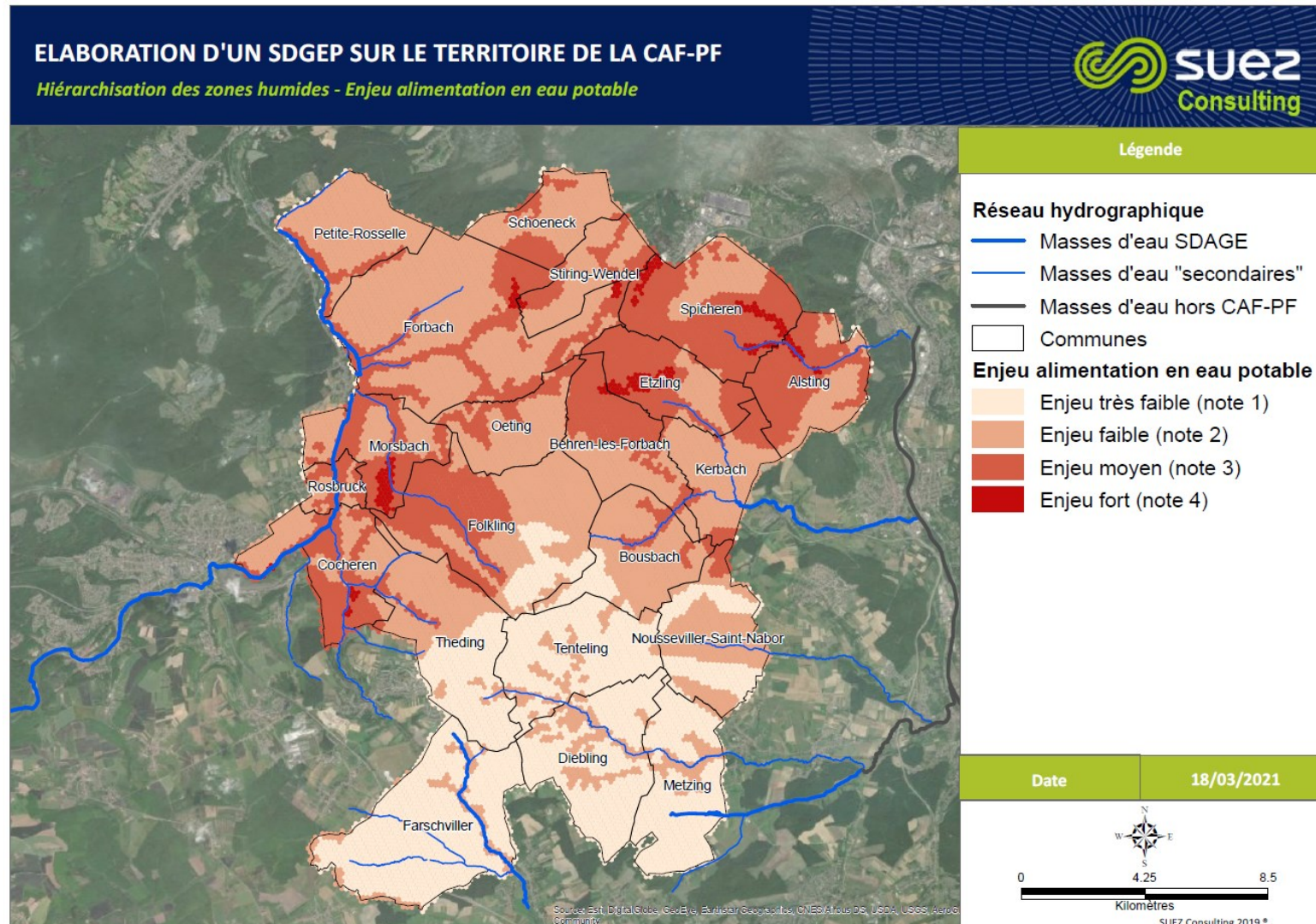


Figure 3-5 : Enjeu alimentation en eau potable

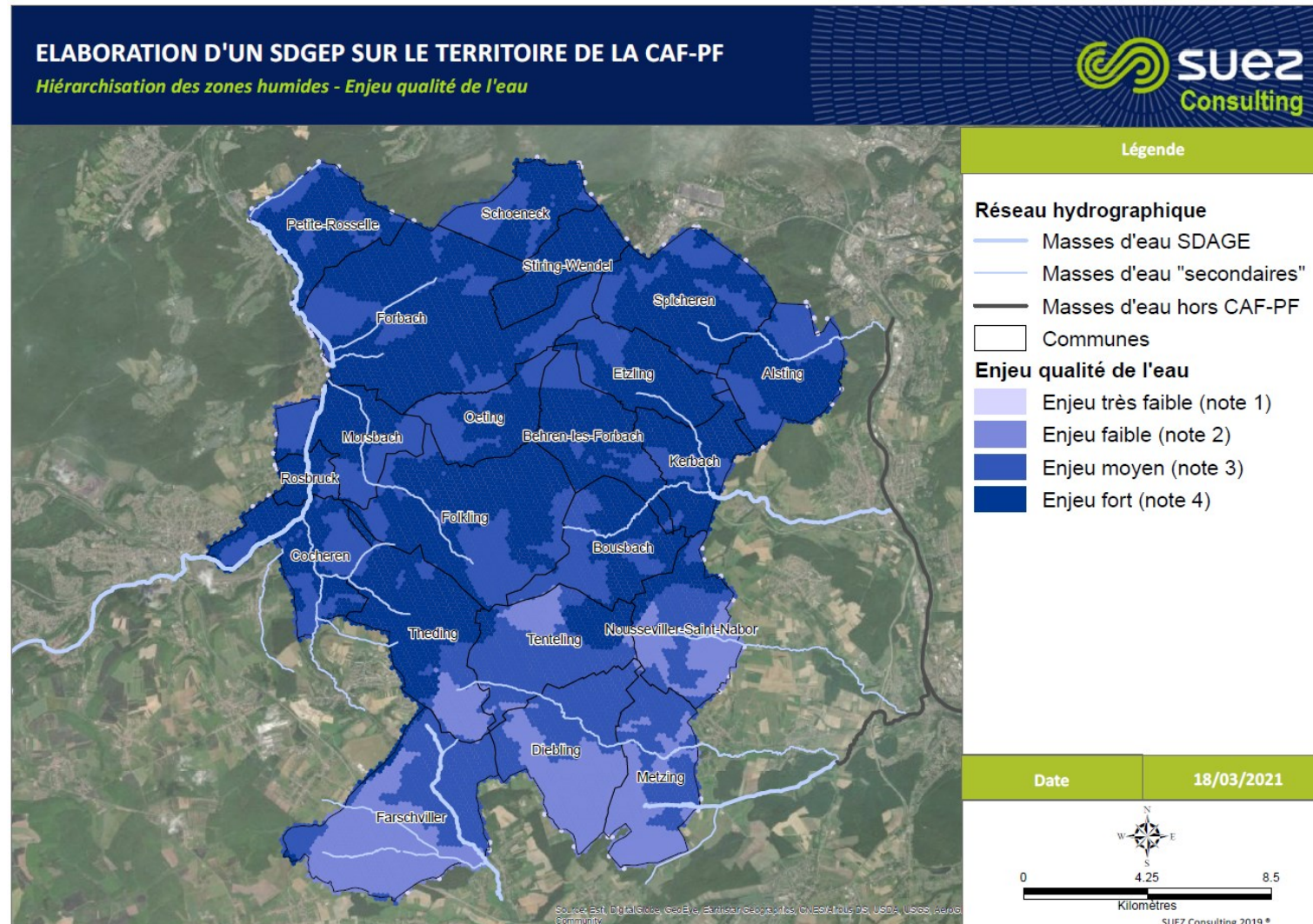


Figure 3-6 : Enjeu qualité de l'eau

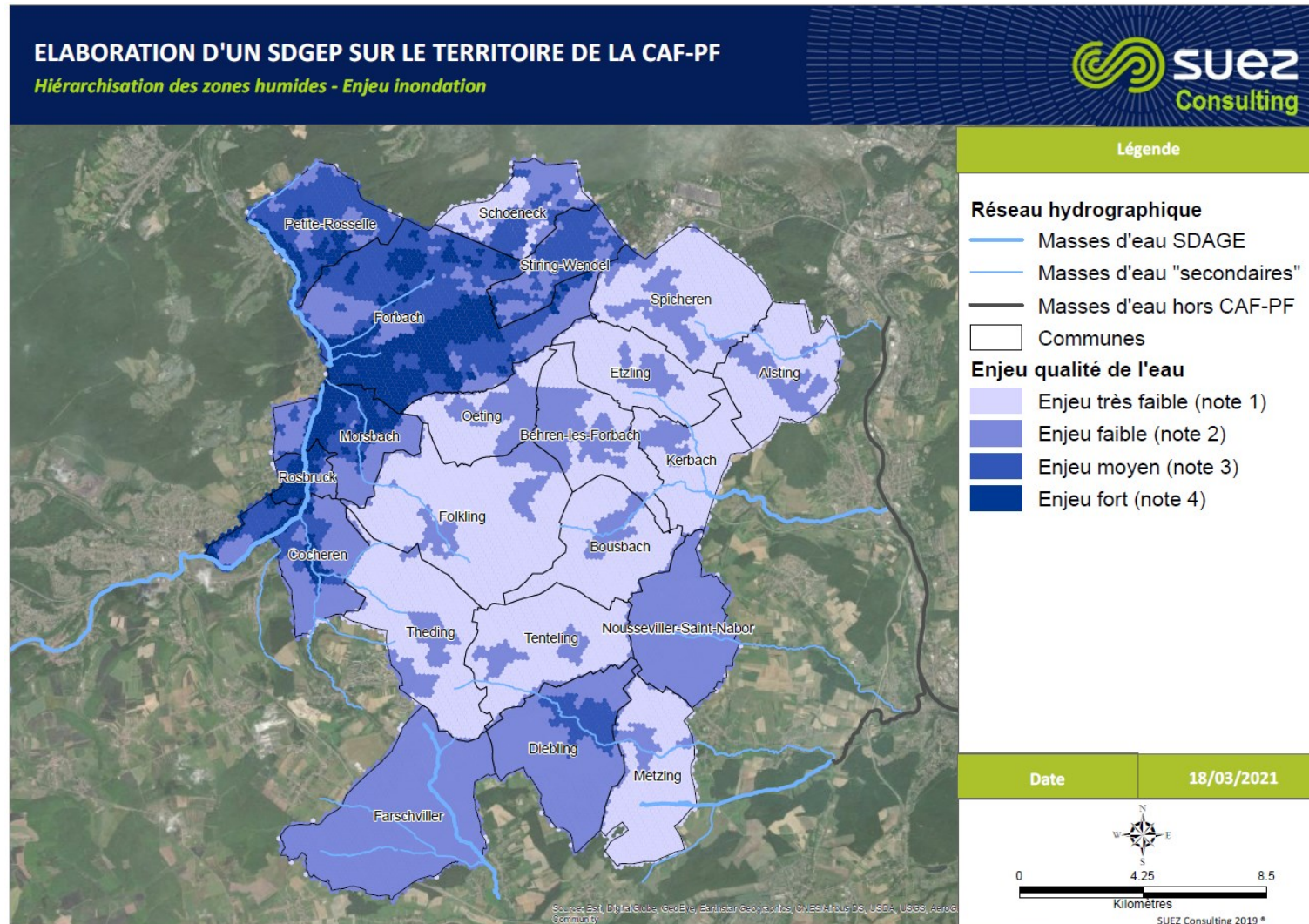


Figure 3-7 : Enjeu inondation

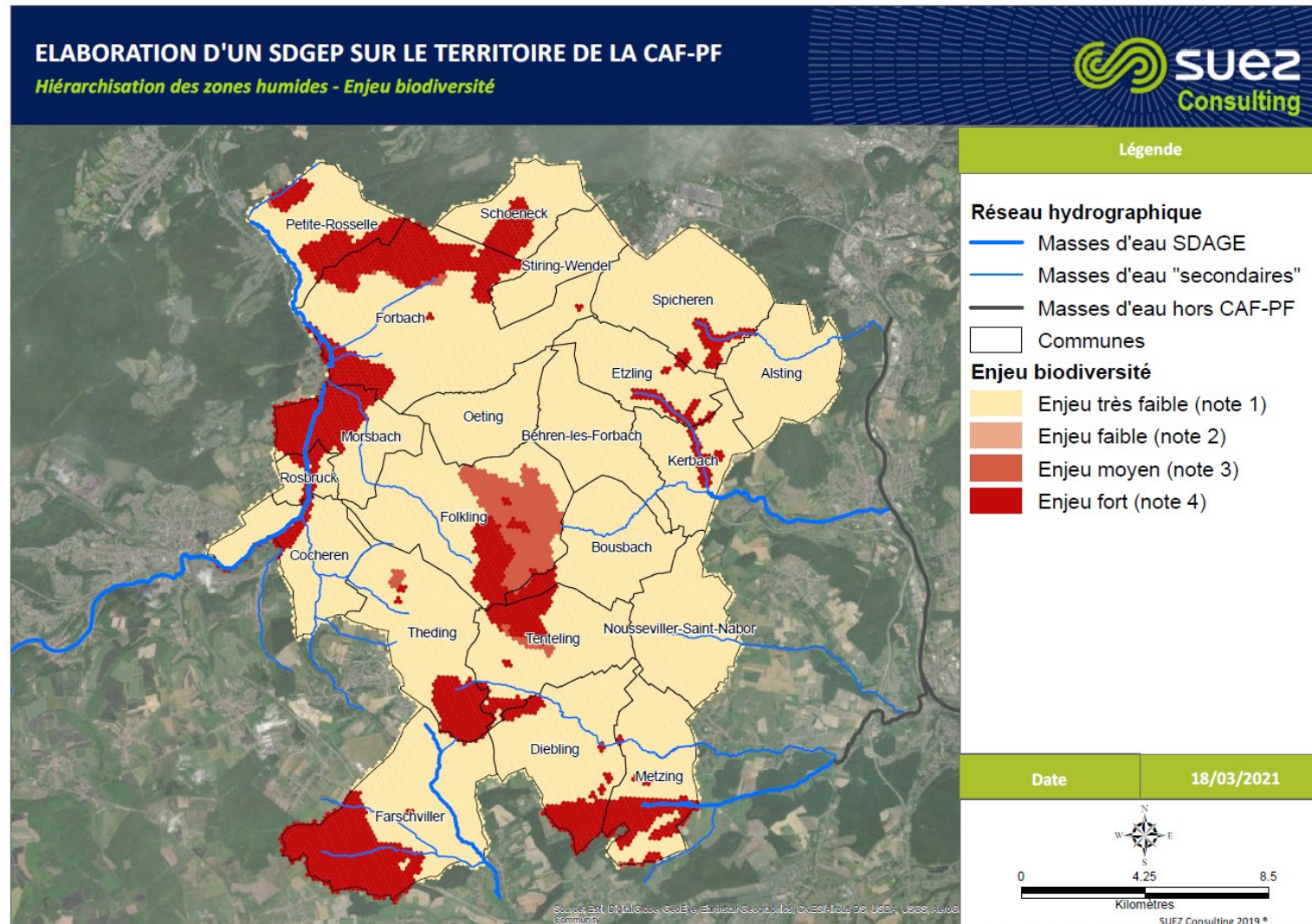


Figure 3-8 : Enjeu biodiversité

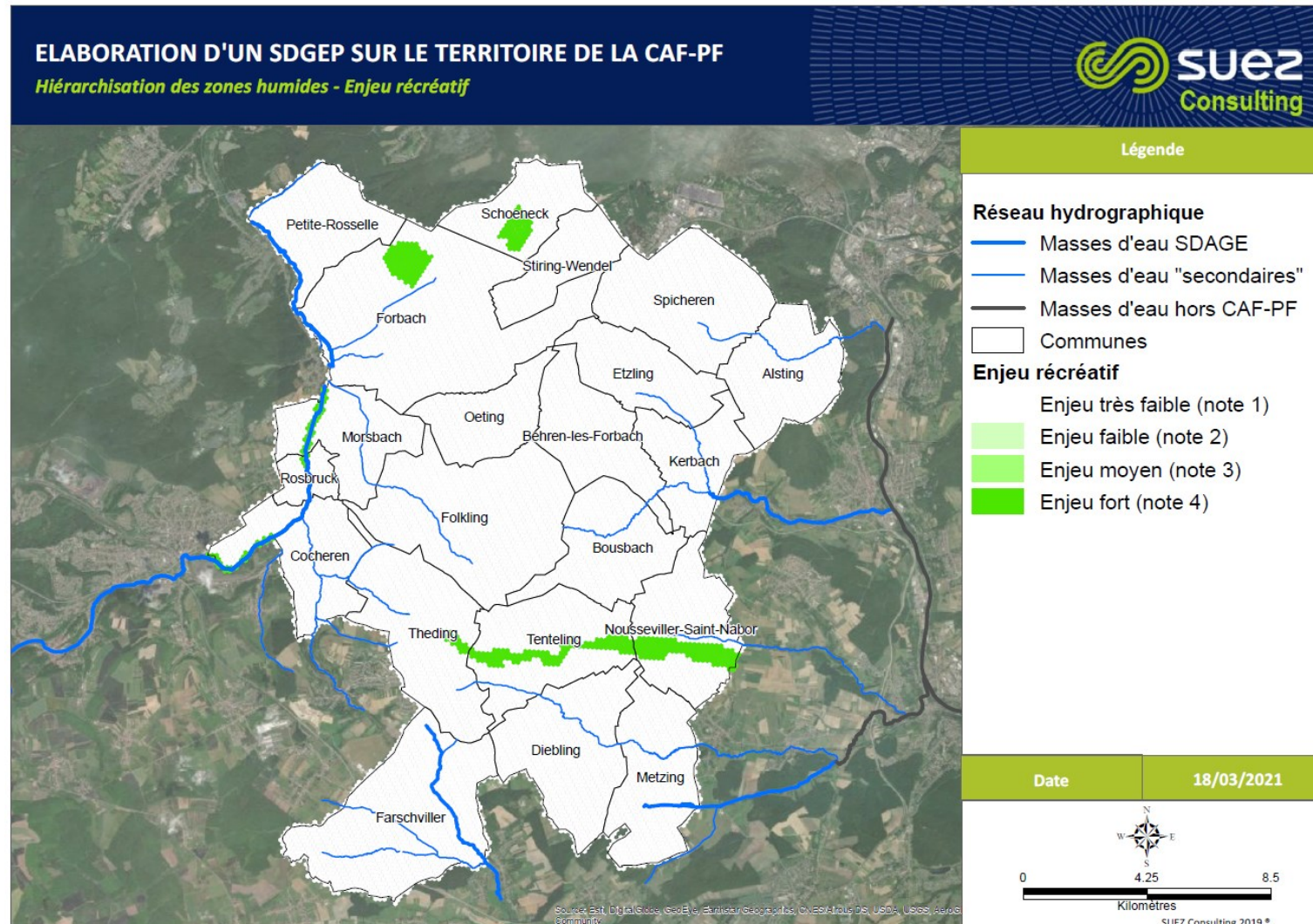


Figure 3-9 : Enjeu récréatifs

Phase 2 : Etablissement d'une cartographie des exutoires existants

Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire communautaire

Commune	Priorité	Nom de la zone humide	Description
ALSTING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_127	Pâturage humide relictuelle dans un village, à faible distance d'un fossé.
BEHREN-LES-FORBACH	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_104	Zone humide en fond de vallée.
BEHREN-LES-FORBACH	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_120	Bois humide en bordure de cours d'eau.
BEHREN-LES-FORBACH	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_128	Vaste plaine alluviale.
BEHREN-LES-FORBACH	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_129	Vaste plaine alluviale entre village et pâtures. Remblais.
BOUSBACH	Prioritaire pour la gestion de l'eau et la biodiversité	ZH_111	Vaste forêt humide bordée de fossés. Nombreuses mares forestières.
BOUSBACH	Prioritaire pour la gestion de l'eau et la biodiversité	ZH_113	Vaste plaine alluviale du ruisseau de Lixing.
BOUSBACH	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_129	Vaste plaine alluviale entre village et pâtures. Remblais.
BOUSBACH	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_130	Zone humide à Reine des prés dans dépression
BOUSBACH	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_131	Ancien étang colonisé par la végétation hygrophile (Frênes, Epilobes). Jardins privatifs humides en bordure du ruisseau de Lixing.
BOUSBACH	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_133	Petite plaine alluviale.
BOUSBACH	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_134	Plaine alluviale dans contexte agricole.
COCHEREN	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_050	Vallon forestier humide en bordure de fossé.
COCHEREN	Prioritaire pour la gestion de l'eau et les loisirs	ZH_051	Plaine alluviale de la Rosselle entre remblais et station d'épuration.
COCHEREN	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_069	Bordure de cours d'eau à Saules. Présence de Solidage. Pollution de la Rosselle.
COCHEREN	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_070	Prairie pâturée humide à Rumex et ripisylve en bordure du Kochernbach (cours d'eau pollué).

Phase 2 : Etablissement d'une cartographie des exutoires existants

Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire communautaire



COCHEREN	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_071	Vaste zone humide dans friche industrielle séparée de la Rosselle par un échangeur ferroviaire.
COCHEREN	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_072	Prairie pâturée en bordure de cours d'eau.
COCHEREN	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_072	Présence de Renouée du Japon. Secteur urbanisé.
COCHEREN	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_074	Prairie pâturée en fond de vallée.
COCHEREN	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_077	Prairie pâturée en fond de vallée.
DIEBLING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_075	Forêt domaniale de Thédling. Nombreuses mares. Présence de fossés.
DIEBLING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_092	Pâtures humides en bordure de cours d'eau.
DIEBLING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_144	Plaine alluviale pâturée dans contexte prairial.
DIEBLING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_144	Présence de plans d'eau et de Renouée du Japon.
DIEBLING	Prioritaire pour la biodiversité	ZH_145	Zone humide forestière à Saules, Hêtres et Joncs entre Diebling et Metzling. Présence de mares.
DIEBLING	Prioritaire pour la gestion de l'eau et la biodiversité	ZH_147	Plaine alluviale pâturée dans contexte prairial et forestier. Présence de plans d'eau.
DIEBLING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_148	Plaine alluviale pâturée dans secteur urbain.
DIEBLING	Prioritaire pour la gestion de l'eau et les loisirs	ZH_151	Vaste plaine alluviale pâturée. Roselière. Présence de cultures. ENS Marais de Tenteling.
DIEBLING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_153	Vaste plaine alluviale fauchée en bordure du Strichbach.
DIEBLING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_154	Pâtures humides alimentées par des fossés.
ETZLING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_104	Zone humide en fond de vallée.
ETZLING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_119	Plaine alluviale. Présence de Solidage.
ETZLING	Prioritaire pour la gestion de l'eau et la biodiversité	ZH_121	Plaine alluviale du Waeschbach et fossés affluents. Présence de Saules et de Frênes.
ETZLING	Prioritaire pour la biodiversité	ZH_195	Bois humide. Présence de mares et d'eau tout au long de l'année (tritons).
FARSCHVILLER	Prioritaire pour la gestion de l'eau et la biodiversité	ZH_015	Grande prairie pâturée à Joncs à l'amont d'une station d'épuration.
FARSCHVILLER	Prioritaire pour la biodiversité	ZH_085	Aulnaie en bordure de cours d'eau. Faciès diversifié avec des carex. Divers fossés. Présence d'une source.

Phase 2 : Etablissement d'une cartographie des exutoires existants

Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire communautaire



FARSCHVILLER	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_088	Pâture humide entourée de cultures, dans dépression. Présence d'une source.
FARSCHVILLER	Prioritaire pour la gestion de l'eau et la biodiversité	ZH_098	Forêt de Cappel. Nombreuses mares, nombreux fossés.
FOLKLING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_108	Prairie de fauche.
FOLKLING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_109	Prairie de fauche humide autrefois traversée par le Morsbach et désormais séparée du cours d'eau par une route départementale.
FOLKLING	Prioritaire pour la gestion de l'eau et la biodiversité	ZH_110	Vaste plaine alluviale.
FOLKLING	Prioritaire pour la gestion de l'eau et la biodiversité	ZH_111	Vaste forêt humide bordée de fossés. Nombreuses mares forestières.
FOLKLING	Prioritaire pour la gestion de l'eau et la biodiversité	ZH_113	Vaste plaine alluviale du ruisseau de Lixing.
FORBACH	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_066	Vallée alluviale de la Rosselle.
FORBACH	Prioritaire pour la gestion de l'eau et la biodiversité	ZH_102	Friche industrielle composée de saules et de roseaux.
FORBACH	Prioritaire pour la biodiversité et les loisirs	ZH_199	Secteur humide dans la Carrière centrale.
FORBACH	Prioritaire pour la biodiversité	ZH_200	Mare aménagée à proximité de la Carrière centrale.
FORBACH	Prioritaire pour la biodiversité	ZH_201	Mare aménagée à proximité de la Carrière centrale.
KERBACH	Prioritaire pour la gestion de l'eau et la biodiversité	ZH_121	Plaine alluviale du Waeschbach et fossés affluents. Présence de Saules et de Frênes.
KERBACH	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_129	Vaste plaine alluviale entre village et pâtures. Remblais.
KERBACH	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_132	Vaste plaine alluviale entre route et pâtures.
METZING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_141	Plaine alluviale dans contexte prairial.
METZING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_142	Plaine alluviale dans contexte périurbain. Présence de 4 étangs.
METZING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_144	Plaine alluviale pâturée dans contexte prairial.
METZING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_144	Présence de plans d'eau et de Renouée du Japon.
METZING	Prioritaire pour la biodiversité	ZH_145	Zone humide forestière à Saules, Hêtres et Joncs entre Diebling et Metzling. Présence de mares.

Phase 2 : Etablissement d'une cartographie des exutoires existants

Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire communautaire

METZING	Prioritaire pour la gestion de l'eau et la biodiversité	ZH_147	Plaine alluviale pâturée dans contexte prairial et forestier. Présence de plans d'eau.
METZING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_148	Plaine alluviale pâturée dans secteur urbain.
MORSBACH	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_044	Vallée alluviale du Morsbach.
MORSBACH	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_049	Plaine alluviale du Morsbach entre secteur urbain et autoroute.
MORSBACH	Prioritaire pour la gestion de l'eau et les loisirs	ZH_068	Prairie inondable à Carex. Présence de Solidage, le long de la Rosselle.
NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR	Prioritaire pour la gestion de l'eau et les loisirs	ZH_135	Plaine alluviale dans contexte prairial.
NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR	Prioritaire pour la gestion de l'eau et les loisirs	ZH_136	Plaine alluviale dans contexte prairial. L'extrémité ouest de la zone est remblayée par des gravats.
NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR	Prioritaire pour la gestion de l'eau et les loisirs	ZH_137	Verger humide le long d'un fossé, entre lotissement et cultures. Partie centrale de la zone remblayée partiellement par de la terre issue des
NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR	Prioritaire pour la gestion de l'eau et les loisirs	ZH_138	Frênaie-saulaie humide accompagnée de joncs en lisière.
NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR	Prioritaire pour la gestion de l'eau et les loisirs	ZH_139	Pâturage humide entourée de cultures.
OETING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_107	Zone humide de part et d'autre de la voie rapide remblayée, proche d'un fossé.
PETITE-ROSSELLE	Prioritaire pour la biodiversité	ZH_065	ZNIEFF de la vallée de Schaffbach.
PETITE-ROSSELLE	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_066	Vallée alluviale de la Rosselle.
PETITE-ROSSELLE	Prioritaire pour la gestion de l'eau et la biodiversité	ZH_202	Zone humide en bordure de plan d'eau et bordure du Schaffbach.
ROSBRUCK	Prioritaire pour la gestion de l'eau et les loisirs	ZH_068	Prairie inondable à Carex. Présence de Solidage, le long de la Rosselle.
ROSBRUCK	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_069	Bordure de cours d'eau à Saules. Présence de Solidage. Pollution de la Rosselle.
SCHOENECK	Prioritaire pour les loisirs	ZH_007	Carrière Simon à Schoeneck.
SCHOENECK	Prioritaire pour la biodiversité	ZH_033	Bois humide à proximité de la carrière Simon.

Phase 2 : Etablissement d'une cartographie des exutoires existants

Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire communautaire

SPICHEREN	Prioritaire pour la gestion de l'eau et la biodiversité	ZH_116	Prairie et bois humide en bordure de fossé. Présence de Solidage.
SPICHEREN	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_119	Plaine alluviale. Présence de Solidage.
SPICHEREN	Prioritaire pour la gestion de l'eau et la biodiversité	ZH_125	Vaste plaine alluviale composée de prairies et de bosquets.
SPICHEREN	Prioritaire pour la biodiversité	ZH_195	Bois humide. Présence de mares et d'eau tout au long de l'année (tritons).
SPICHEREN	Prioritaire pour la biodiversité	ZH_196	Source dans vergers humides.
TENTELING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_075	Forêt domaniale de Thédling. Nombreuses mares. Présence de fossés.
TENTELING	Prioritaire pour la gestion de l'eau et la biodiversité	ZH_111	Vaste forêt humide bordée de fossés. Nombreuses mares forestières.
TENTELING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_114	Prairie humide dans dépression alluviale.
TENTELING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_134	Plaine alluviale dans contexte agricole.
TENTELING	Prioritaire pour la gestion de l'eau et les loisirs	ZH_151	Vaste plaine alluviale pâturée. Roselière. Présence de cultures. ENS Marais de Tenteling.
TENTELING	Prioritaire pour les loisirs	ZH_152	Prairie et verger humide en dépression.
TENTELING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_153	Vaste plaine alluviale fauchée en bordure du Strichbach.
THEDING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_050	Vallon forestier humide en bordure de fossé.
THEDING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_073	Prairie de fauche en bordure de cours d'eau.
THEDING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_075	Forêt domaniale de Thédling. Nombreuses mares. Présence de fossés.
THEDING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_088	Pâturage humide entourée de cultures, dans dépression. Présence d'une source.
THEDING	Prioritaire pour la gestion de l'eau	ZH_153	Vaste plaine alluviale fauchée en bordure du Strichbach.

Tableau 3-1 : Liste des zones humides prioritaires par commune

Phase 2 : Etablissement d'une cartographie des exutoires existants

Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire communautaire



Sur les 89 zones humides identifiées, la priorité finale de chacune d'entre elle est répartie de la manière suivante :

Priorité de la zone humide	Nombre de zones concernées	Surface associée (ha)
Non prioritaire	22	128
Prioritaire pour la biodiversité	8	104
Prioritaire pour la gestion de l'eau	40	686
Prioritaire pour l'usage récréatif	2	24
Prioritaire pour la gestion de l'eau et la biodiversité	11	1 157
Prioritaire pour la gestion de l'eau et l'usage récréatif	5	106
Prioritaire pour la biodiversité et l'usage récréatif	1	2

Tableau 3-2 : Nombre de zones humides par priorité et surface associée

La carte ci-après localise ces zones en fonction de ces priorités

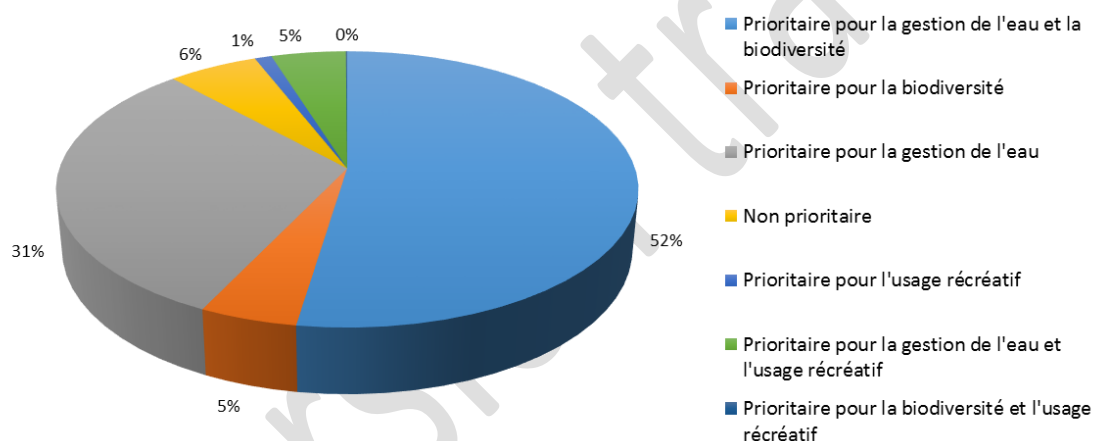


Figure 3-10 : Répartition des zones humides en fonction de leur priorité

Les zones humides sont identifiées à enjeux prioritaire pour 67 d'entre elles. Seules 22 ne sont pas prioritaires. La surface de ces dernières ne représentent d'ailleurs que 6% de la surface totale de l'ensemble des zones humides.

L'enjeu prioritaire le plus présent sur la zone d'étude en terme de surface est l'enjeu relatif à la gestion de l'eau et la biodiversité. Les 11 zones considérées sur cet enjeu sont les suivantes et sont localisées sur 12 communes différentes :

- ZH_015 et ZH_098 : Farschviller ;
- ZH_102 : Forbach ;
- ZH_110 : Folkling ;
- ZH_111 : Bousbach, Folkling et Tenteling ;
- ZH_113 : Bousbach et Folkling ;
- ZH_116 et ZH_125 : Alsting et Spicheren ;
- ZH_121 : Etzling et Kerbach ;
- ZH_147 : Diebling et Metzing ;
- ZH_202 : Petite-Rosselle.

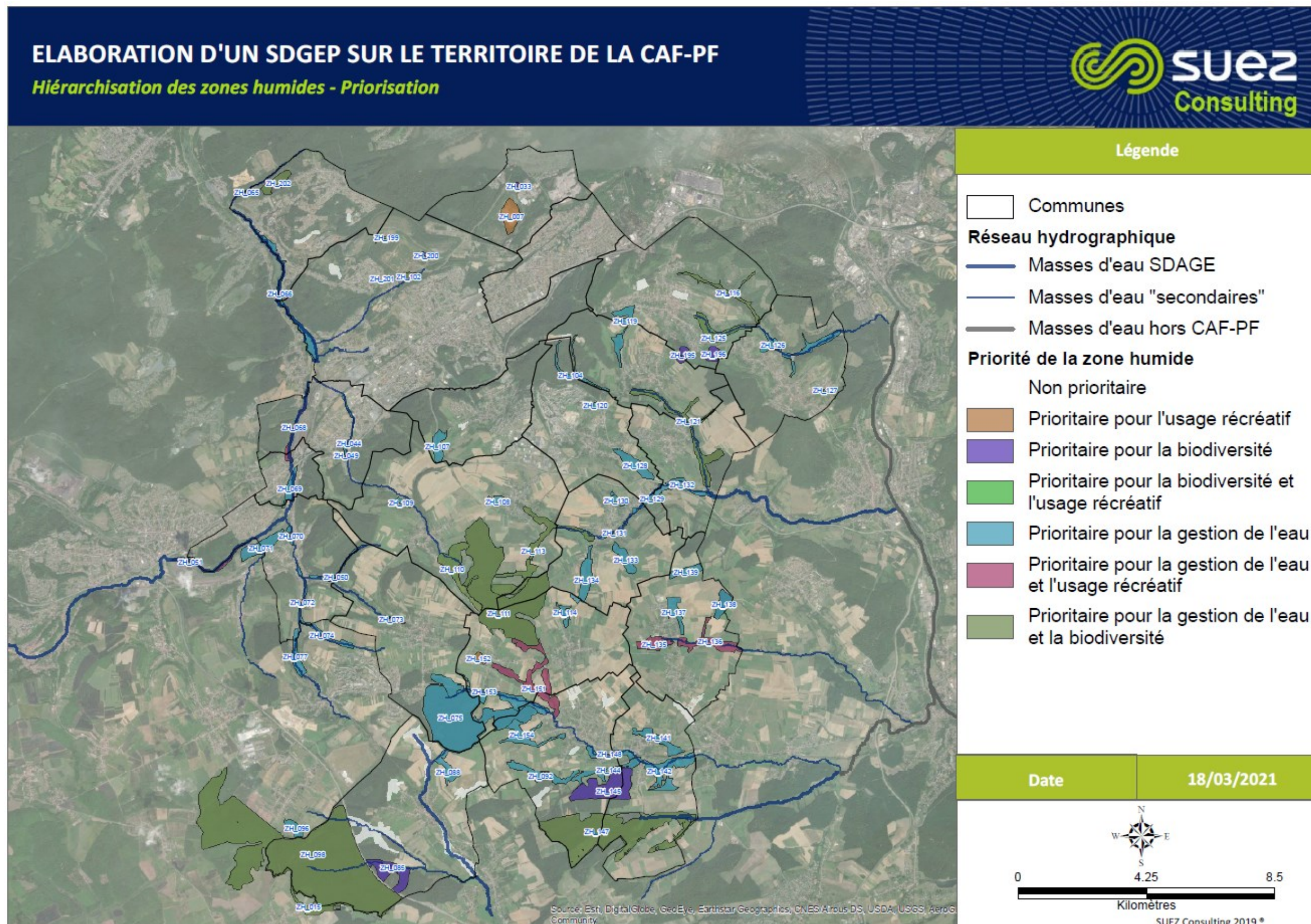


Figure 3-11 : Priorisation des zones humides en fonction des enjeux

3.2.2 Zones humides remarquables identifiées par le SDAGE

Le SDAGE définit les zones humides remarquables comme suit :

« Les zones humides remarquables sont les zones humides qui abritent une biodiversité exceptionnelle. Elles correspondent aux zones humides intégrées dans les inventaires des espaces naturels sensibles d'intérêt au moins départemental, ou à défaut, aux Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF), aux zones Natura 2000 ou aux zones concernées par un arrêté de protection de biotope et présentent encore un état et un fonctionnement biologique préservé a minima. Leur appartenance à ces zones ou à ces inventaires leur confère leur caractéristique de zone humide remarquable. Elles imposent la constitution d'inventaires détaillés. Ces derniers sont déjà initiés mais encore incomplets. Des zones dites remarquables ont été identifiées dans le bassin Rhin-Meuse et constituent autant de priorités d'actions pour la préservation. Elles représentent 35 000 ha, soit de l'ordre de 4,2% de la surface du bassin réparties en :

- ▷ 40% de forêts humides ;
- ▷ 35% de prairies humides ;
- ▷ 18% d'étangs et mares ;
- ▷ 6% de marais et de tourbières. »

Les zones humides remarquables sur l'aire d'étude sont donc les suivantes :

- Les forêts de Cappel et Farschviller (540 ha) ;
- La zone humide du Grosswiese à Metzing (31 ha) :
 - *Financée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, une expertise écologique a été menée en maîtrise d'ouvrage de la commune de Guebenhouse en 2010. Cette étude a permis d'identifier et de confirmer l'intérêt écologique du site, avec notamment la présence d'un certain nombre d'espèces protégées.*
- Le Marais de Tenteling (15 ha) :
 - Financé également par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la commune a réalisé un diagnostic écologique suivi d'un plan de gestion (rendus en 2014, qui ont également conclu à un intérêt écologique majeur du site, avec notamment la présence d'un certain nombre d'espèces protégées), puis s'est lancée dans une démarche d'acquisition foncière, complétée par des travaux de gestion et de restauration.

La surface totale de ces zones est de **586 ha** soit **4%** du territoire.

Les cartes suivantes localisent de manière indépendantes les zones humides remarquables du SDAGE puis celle recensées dans le SAGE Bassin Houiller et SCoT Val Rosselle.

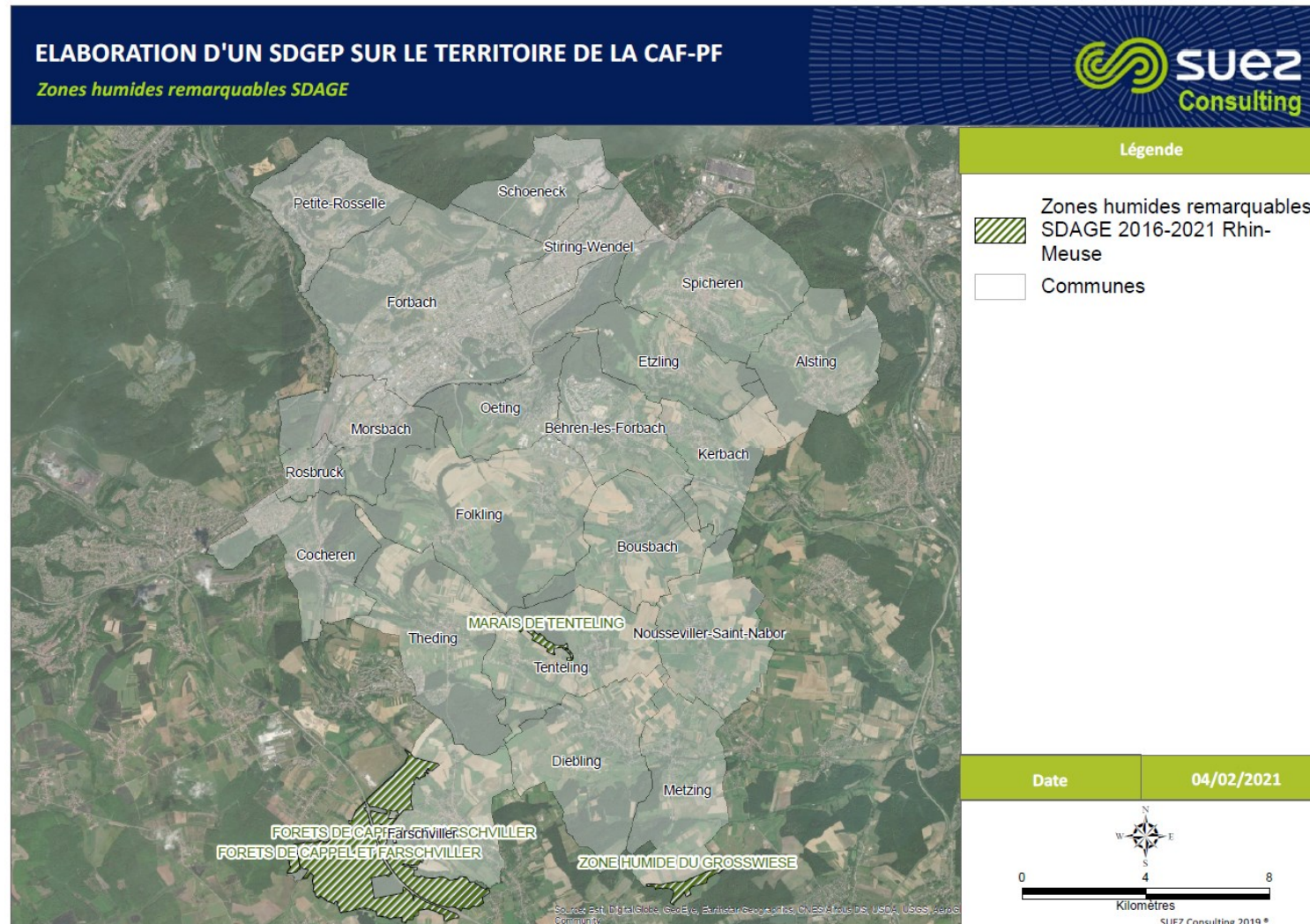


Figure 3-12 : Localisation des zones humides remarquables du SDAGE 2016-2021 Rhin-Meuse

Phase 2 : Etablissement d'une cartographie des exutoires existants

Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire communautaire



Pour rappel, le SDAGE définit la prise en compte des zones humides dans les projets dans l'orientation T3-07.4.5 et ses dispositions. Certaines sont exposées ci-dessous :

- Interdire toute action entraînant leur dégradation ;
- Limiter au maximum les opérations entraînant leur dégradation ;
- Les zones humides doivent faire parties des données de conception des projets ;
- Les solutions respectueuses des zones humides, en apportant la preuve qu'une alternative plus favorable aux zones humides est impossible à coût raisonnable devront être privilégiées ;
- Les mesures compensatoires devront être basées sur le principe de l'équivalence en termes de fonctionnalité globale.

3.2.3 Les plans d'eau

Dans le cadre du recensement des zones humides, les plans d'eau ont également été recensés. Les éléments suivants permettent de caractériser ces derniers :

- Type de retenue ;
- Type d'alimentation ;
- Présence d'ouvrage ;
- Superficie ;
- Usage et gestion ;
- Milieu naturel associé.

A l'échelle du bassin Houiller, ce sont 284 plans d'eau qui ont été recensés, soit 238 ha (0.5% du territoire).

Les plans d'eau sont répertoriés comme :

- Des étangs publics ou privés ;
- Des bassins de rétention ;
- De plans d'eau agricoles ou de mares forestières.

A l'échelle du territoire de la CAF-PF, ce sont 58 plans d'eau (sans comptabilisation des bassins de rétention) qui ont été répertoriés sur 17 des 21 communes. Seules les communes de Nousseviller-Saint-Nabor, Cocheren, Rosbruck, Stiring-Wendel ne recensent pas de plans d'eau.

Les 58 plans d'eaux sont localisés sur la carte ci-après et le tableau ci-dessous liste ces derniers avec leur caractéristiques et nom associé. Pour plus de lisibilité, les plans d'eau sont représentés par des formes en fonction de leur type et non par leur emprise.

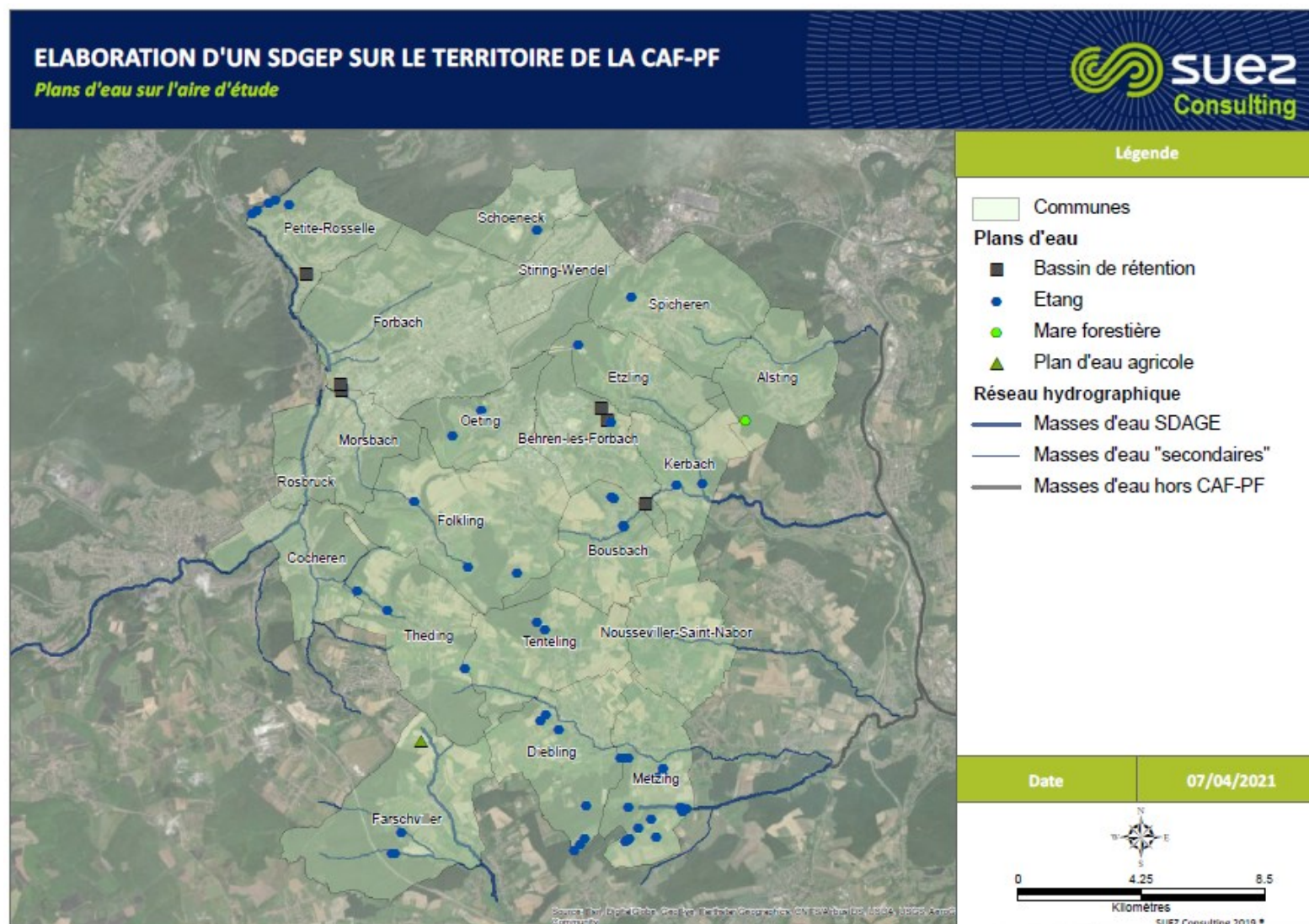


Figure 3-13 : Plans d'eau sur l'aire d'étude

Phase 2 : Etablissement d'une cartographie des exutoires existants

Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire communautaire



Le tableau ci-dessous recense ces plans d'eau ainsi que leurs caractéristiques. Ils sont nommés à l'aide d'un numéro d'identifiant. Les éléments suivants sont retenus pour la caractérisation de chacune d'entre elle :

- Le code de la masse d'eau ;
- Le nom de la zone humide associée s'il y a lieu ;
- La commune ;
- Le type de plan d'eau ;
- Le type d'alimentation supposé ;
- L'usage ;
- L'impact sur les eaux ;
- La présence d'ouvrage(s) ;
- Un commentaire divers comme la précision de l'alimentation par exemple.

Au total, sur les 58 plans d'eaux recensés dans l'étude du SAGE Bassin Houiller et du SCoT Val de Rosselle, 56 sont des étangs. Les 2 autres sont une mare forestière et un plan d'eau agricole.

Nom	Lien ZH	Commune	Type	Type d'alimentation	Usage	Impacts	Commentaire	Commentaire autre
PE_047	ZH_107	OETING	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	Pas d'ouvrages.	Alimenté par une source et réservoir d'eau de pluie.
PE_034	ZH_202	PETITE-ROSSELLE	Etang	Ruissellement/rejets	Agrément	Récolte une grande quantité d'eau de ruissellement traversant les schlamms et se chargeant leur contact en minéraux, chlorures et sulfates. Secteur géré par l'EPFL.	Ouvrages non visibles.	Pas de commentaire.
PE_035		PETITE-ROSSELLE	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...). Pêche.	Ouvrages non visibles.	Plan d'eau alimenté par le Schafbach.
PE_036	ZH_065	PETITE-ROSSELLE	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...). Pêche.	Ouvrages non visibles.	Plan d'eau alimenté par le Schafbach.
PE_037	ZH_065	PETITE-ROSSELLE	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...). Berges bétonnées.	Ouvrages non visibles.	Plan d'eau alimenté par le Schafbach.
PE_038		FOLKLING	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...)	Pas d'ouvrages.	Plan d'eau alimenté par le Morsbach.
PE_043	ZH_086	FARSCHVILLER	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en série	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, entrave à la circulation piscicole, refroidissement du cours d'eau en hiver et réchauffement en été néfaste pour la faune aquatique. Pêche.	Ouvrages non visibles.	Etang situé sur le Weihergraben.
PE_042	ZH_085	FARSCHVILLER	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en série	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, entrave à la circulation piscicole, refroidissement du cours d'eau en hiver et réchauffement en été néfaste pour la faune aquatique. Pêche.	Ouvrages non visibles.	Pas de commentaire.
PE_046	ZH_104	ETZLING	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	Ouvrages non visibles.	Source du Waeschbach.
PE_048	ZH_110	FOLKLING	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	Ouvrages non visibles.	Source du Morsbach.
PE_050		TENTELING	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...)	Ouvrages non visibles.	Pas de commentaire.

Nom	Lien ZH	Commune	Type	Type d'alimentation	Usage	Impacts	Commentaire	Commentaire autre
PE_049		TENTELING	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	Pas d'ouvrages.	Pas de commentaire.
PE_052		BEHREN-LES-FORBACH	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe. Pêche.	Ouvrages non visibles.	Pas de commentaire.
PE_054	ZH_144	METZING	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...)	Grille	Plan d'eau alimenté par un affluent du Strichbach.
PE_053	ZH_144	METZING	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...)	Grille	Plan d'eau alimenté par un affluent du Strichbach.
PE_055	ZH_144	DIEBLING, METZING	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...)	Grille	Plan d'eau alimenté par un affluent du Strichbach.
PE_056	ZH_142	METZING	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	4 étangs en série qui déchargent l'eau dans un fossé en dérivation du cours d'eau.	Quatre étangs en série à la source d'un affluent du Strichbach.
PE_057	ZH_142	METZING	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	4 étangs en série qui déchargent l'eau dans un fossé en dérivation du cours d'eau.	Quatre étangs en série à la source d'un affluent du Strichbach.
PE_058	ZH_142	METZING	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	4 étangs en série qui déchargent l'eau dans un fossé en dérivation du cours d'eau.	Quatre étangs en série à la source d'un affluent du Strichbach.
PE_059	ZH_142	METZING	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	4 étangs en série qui déchargent l'eau dans un fossé en dérivation du cours d'eau.	Quatre étangs en série à la source d'un affluent du Strichbach.
PE_060	ZH_147	DIEBLING	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en série	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, entrave à la circulation piscicole, refroidissement du cours d'eau en hiver et réchauffement en été néfaste pour la faune aquatique ; Pisciculture.	Ouvrages non visibles.	Plan d'eau alimenté par l'Altweisenbach.
PE_061	ZH_147	METZING	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en série	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, entrave à la circulation piscicole, refroidissement du cours d'eau en hiver et réchauffement en été néfaste pour la faune aquatique ; Pisciculture.	Ouvrages non visibles.	Plan d'eau alimenté par l'Altweisenbach.

Nom	Lien ZH	Commune	Type	Type d'alimentation	Usage	Impacts	Commentaire	Commentaire autre
PE_062	ZH_147	METZING	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...)	Ouvrages non visibles.	Plan d'eau alimenté par l'Altweisenbach.
PE_063	ZH_147	METZING	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	Ouvrages non visibles.	Succession de 4 étangs à la source d'un fossé.
PE_174		OETING	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	Pas de commentaires.	Pas de commentaire.
PE_175	ZH_085	FARSCHVILLER	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en série	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, entrave à la circulation piscicole, refroidissement du cours d'eau en hiver et réchauffement en été néfaste pour la faune aquatique.	Pas de commentaires.	Plan d'eau en série sur le Weihergraben.
PE_176	ZH_154	DIEBLING	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en série	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, entrave à la circulation piscicole, refroidissement du cours d'eau en hiver et réchauffement en été néfaste pour la faune aquatique.	Pas de commentaires.	Plan d'eau en série sur fossé.
PE_177	ZH_154	DIEBLING	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...)	Pas de commentaires.	Plan d'eau en série sur fossé.
PE_193		PETITE-ROSSELLE	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...). Pêche.	Ouvrages non visibles.	Plan d'eau alimenté par le Schafbach. Vallon du Schafbach.
PE_194		THEDING	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...). Pêche.	Ouvrages non visibles.	Etang du Winbrunnen.
PE_195	ZH_113	FOLKLING	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...). Pêche.	Ouvrages non visibles.	Pas de commentaire.
PE_196		SPICHEREN	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	Pas de commentaires.	Pas de commentaire.
PE_197	ZH_130	BOUSBACH	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	Pas de commentaires.	Source d'un fossé affluent du ruisseau de Lixing.

Nom	Lien ZH	Commune	Type	Type d'alimentation	Usage	Impacts	Commentaire	Commentaire autre
PE_198	ZH_130	BOUSBACH	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	Pas de commentaires.	Source d'un fossé affluent du ruisseau de Lixing.
PE_199	ZH_131	BOUSBACH	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...). Pêche.	Ouvrages non visibles.	Plan d'eau alimenté par le ruisseau de Lixing.
PE_200	ZH_131	BOUSBACH	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...). Pêche.	Ouvrages non visibles.	Plan d'eau alimenté par le ruisseau de Lixing.
PE_226	ZH_121	KERBACH	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...). Pêche.	Ouvrages non visibles.	Plan d'eau alimenté par le Waeschbach.
PE_227	ZH_132	KERBACH	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...). Pêche.	Ouvrages non visibles.	Plan d'eau alimenté par le ruisseau de Lixing.
PE_228	ZH_144	DIEBLING	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...). Pêche.	Ouvrages non visibles.	Plan d'eau alimenté par un affluent du Strichbach.
PE_229	ZH_147	METZING	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...). Pêche.	Ouvrages non visibles.	Plan d'eau alimenté par un affluent de l'Altwiesenbach.
PE_230	ZH_147	METZING	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...). Pêche.	Ouvrages non visibles.	Plan d'eau alimenté par un affluent de l'Altwiesenbach.
PE_233	ZH_147	METZING	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en série	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, entrave à la circulation piscicole, refroidissement du cours d'eau en hiver et réchauffement en été néfaste pour la faune aquatique.	Pas de commentaires.	Plan d'eau alimenté par un affluent de l'Altwiesenbach.
PE_231	ZH_147	METZING	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en série	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, entrave à la circulation piscicole, refroidissement du cours d'eau en hiver et réchauffement en été néfaste pour la faune aquatique.	Pas de commentaires.	Plan d'eau alimenté par l'Altwiesenbach.
PE_234	ZH_147	METZING	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	Pas de commentaires.	Succession de 4 étangs à la source d'un fossé.

Nom	Lien ZH	Commune	Type	Type d'alimentation	Usage	Impacts	Commentaire	Commentaire autre
PE_235	ZH_147	METZING	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	Pas de commentaires.	Succession de 4 étangs à la source d'un fossé.
PE_236	ZH_147	METZING	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	Pas de commentaires.	Succession de 4 étangs à la source d'un fossé.
PE_224	ZH_147	DIEBLING	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	Pas de commentaires.	Pas de commentaire.
PE_225	ZH_147	DIEBLING	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	Pas de commentaires.	Pas de commentaire.
PE_238	ZH_147	DIEBLING	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	Pas de commentaires.	Pas de commentaire.
PE_268		THEDING	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...). Pêche.	Ouvrages non visibles.	Plan d'eau alimenté par le Wimbornbach.
PE_275	ZH_086	FARSCHVILLER	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en série	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, entrave à la circulation piscicole, refroidissement du cours d'eau en hiver et réchauffement en été néfaste pour la faune aquatique.	Pas de commentaires.	Plan d'eau alimenté par le ruisseau de Nachtweide.
PE_276		SCHOENECK	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	Pas de commentaires.	Plan d'eau à la source d'un fossé.
PE_277	ZH_153	TENTELING	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	Pas de commentaires.	Plan d'eau à la source d'un fossé affluent du Strichbach.
PE_278	ZH_154	DIEBLING	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en série	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, entrave à la circulation piscicole, refroidissement du cours d'eau en hiver et réchauffement en été néfaste pour la faune aquatique	Pas de commentaires.	Plan d'eau alimenté par un affluent du Strichbach.
PE_232	ZH_147	METZING	Etang	Cours d'eau, plan d'eau en dérivation	Agrément	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, risques lors des opérations de vidange (pollution, introduction d'espèces indésirables...). Pêche.	Ouvrages non visibles.	Plan d'eau alimenté par l'Altweisenbach.
PE_279		ALSTING	Mare forestière	Ruissellement ou nappe	Rétention des eaux	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe. Développement des amphibiens.	Pas de commentaires.	Pas de commentaire.

Nom	Lien ZH	Commune	Type	Type d'alimentation	Usage	Impacts	Commentaire	Commentaire autre
PE_282		FARSCHVILLER	Plan d'eau agricole	Cours d'eau, plan d'eau en série	Alimentation faune	Ralentissement des eaux, accumulation de pollution, banalisation de l'habitat et des populations, entrave à la circulation piscicole, refroidissement du cours d'eau en hiver et réchauffement en été néfaste pour la faune aquatique	Pas de commentaires.	Plan d'eau alimenté par un affluent du Moderbach.
PE_284		PETITE-ROSSELLE	Etang	Ruissellement ou nappe	Agrément	Diminution importante du débit du cours d'eau si à la source d'un cours d'eau. Diminution de la réserve d'eau si connecté uniquement à la nappe.	Pas de commentaires.	Pas de commentaire.

Phase 2 : Etablissement d'une cartographie des exutoires existants

Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire communautaire

3.2.4 Bilan de l'étude

L'étude menée par le SAGE Bassin Houiller et le SCoT Val de Rosselle a donc permis de recenser 89 zones humides et 58 plans d'eau sur le territoire de la CAF-PF.

Ces zones humides et ces plans d'eau sont essentiels dans les réflexions menées lors de l'établissement des PLU par exemple ou encore dans les aménagements spécifiques impliquant une gestion des eaux pluviales.

Chacune des zones humides et des plans d'eaux identifiés disposent d'une fiche récapitulative décrivant :

○ Pour les zones humides :

□ La description et le fonctionnement :

- La description générale de la zone humide (altitude, superficie par exemple) ;
- Les caractéristiques hydrologie et hydraulique (fonction associée, cours d'eau connecté à la zone humide par exemple) ;
- Le patrimoine naturel associé (ZNIEFF, fonction biologique par exemple) ;
- Les activités et usages associés (élevages, agriculture par exemple).

□ Le contexte institutionnel, réglementaire et contractuel :

- Les mesures de protection potentielles par exemple.

□ L'évaluation :

- Fonctions majeures (paysagères par exemple) ;
- Diagnostic fonctionnel hydraulique ;
- La présence de menaces potentielles ou avérées (urbanisation par exemple).

□ Les orientations d'action :

- Fauche tardive, Maintien d'un pâturage extensif par exemple.

○ Pour les plans d'eau :

□ Renseignements généraux :

- Localisation, coordonnées GPS par exemple.

□ Description générale :

- Type de retenue et d'alimentation par exemple.

□ Usage et gestion :

- Usage et type de berge par exemple.

□ Milieu naturel :

- Existence de végétation particulière et type d'habitat Biotope par exemple.

□ Commentaire :

- Proximité d'un cours d'eau par exemple.

ZH_104
Zone humide délimitée d'après la réglementation
Régime de la responsabilité : Affectation

Pas de photographies disponibles

Renseignements généraux
Date de la zone humide : 01/01/2010
Localisation administrative : BASSIN DE LA ROSSELLE, 57100
Coordonnées GPS du centre : X : 480000, Y : 480000
Cours de la zone versant de surface : A953 - La Roselle
Cours de la zone versant souterrain : A953 - La Roselle
Ménages biogéographiques : A953, A954, A955, A956, A957, A958, A959, A960, A961, A962, A963, A964, A965, A966, A967, A968, A969, A970, A971, A972, A973, A974, A975, A976, A977, A978, A979, A980, A981, A982, A983, A984, A985, A986, A987, A988, A989, A990, A991, A992, A993, A994, A995, A996, A997, A998, A999, A1000, A1001, A1002, A1003, A1004, A1005, A1006, A1007, A1008, A1009, A1010, A1011, A1012, A1013, A1014, A1015, A1016, A1017, A1018, A1019, A1020, A1021, A1022, A1023, A1024, A1025, A1026, A1027, A1028, A1029, A1030, A1031, A1032, A1033, A1034, A1035, A1036, A1037, A1038, A1039, A1040, A1041, A1042, A1043, A1044, A1045, A1046, A1047, A1048, A1049, A1050, A1051, A1052, A1053, A1054, A1055, A1056, A1057, A1058, A1059, A1060, A1061, A1062, A1063, A1064, A1065, A1066, A1067, A1068, A1069, A1070, A1071, A1072, A1073, A1074, A1075, A1076, A1077, A1078, A1079, A1080, A1081, A1082, A1083, A1084, A1085, A1086, A1087, A1088, A1089, A1090, A1091, A1092, A1093, A1094, A1095, A1096, A1097, A1098, A1099, A1100, A1101, A1102, A1103, A1104, A1105, A1106, A1107, A1108, A1109, A1110, A1111, A1112, A1113, A1114, A1115, A1116, A1117, A1118, A1119, A1120, A1121, A1122, A1123, A1124, A1125, A1126, A1127, A1128, A1129, A1130, A1131, A1132, A1133, A1134, A1135, A1136, A1137, A1138, A1139, A1140, A1141, A1142, A1143, A1144, A1145, A1146, A1147, A1148, A1149, A1150, A1151, A1152, A1153, A1154, A1155, A1156, A1157, A1158, A1159, A1160, A1161, A1162, A1163, A1164, A1165, A1166, A1167, A1168, A1169, A1170, A1171, A1172, A1173, A1174, A1175, A1176, A1177, A1178, A1179, A1180, A1181, A1182, A1183, A1184, A1185, A1186, A1187, A1188, A1189, A1190, A1191, A1192, A1193, A1194, A1195, A1196, A1197, A1198, A1199, A1200, A1201, A1202, A1203, A1204, A1205, A1206, A1207, A1208, A1209, A1210, A1211, A1212, A1213, A1214, A1215, A1216, A1217, A1218, A1219, A1220, A1221, A1222, A1223, A1224, A1225, A1226, A1227, A1228, A1229, A1230, A1231, A1232, A1233, A1234, A1235, A1236, A1237, A1238, A1239, A1240, A1241, A1242, A1243, A1244, A1245, A1246, A1247, A1248, A1249, A1250, A1251, A1252, A1253, A1254, A1255, A1256, A1257, A1258, A1259, A1260, A1261, A1262, A1263, A1264, A1265, A1266, A1267, A1268, A1269, A1270, A1271, A1272, A1273, A1274, A1275, A1276, A1277, A1278, A1279, A1280, A1281, A1282, A1283, A1284, A1285, A1286, A1287, A1288, A1289, A1290, A1291, A1292, A1293, A1294, A1295, A1296, A1297, A1298, A1299, A1300, A1301, A1302, A1303, A1304, A1305, A1306, A1307, A1308, A1309, A1310, A1311, A1312, A1313, A1314, A1315, A1316, A1317, A1318, A1319, A1320, A1321, A1322, A1323, A1324, A1325, A1326, A1327, A1328, A1329, A1330, A1331, A1332, A1333, A1334, A1335, A1336, A1337, A1338, A1339, A1340, A1341, A1342, A1343, A1344, A1345, A1346, A1347, A1348, A1349, A1350, A1351, A1352, A1353, A1354, A1355, A1356, A1357, A1358, A1359, A1360, A1361, A1362, A1363, A1364, A1365, A1366, A1367, A1368, A1369, A1370, A1371, A1372, A1373, A1374, A1375, A1376, A1377, A1378, A1379, A1380, A1381, A1382, A1383, A1384, A1385, A1386, A1387, A1388, A1389, A1390, A1391, A1392, A1393, A1394, A1395, A1396, A1397, A1398, A1399, A1400, A1401, A1402, A1403, A1404, A1405, A1406, A1407, A1408, A1409, A1410, A1411, A1412, A1413, A1414, A1415, A1416, A1417, A1418, A1419, A1420, A1421, A1422, A1423, A1424, A1425, A1426, A1427, A1428, A1429, A1430, A1431, A1432, A1433, A1434, A1435, A1436, A1437, A1438, A1439, A1440, A1441, A1442, A1443, A1444, A1445, A1446, A1447, A1448, A1449, A1450, A1451, A1452, A1453, A1454, A1455, A1456, A1457, A1458, A1459, A1460, A1461, A1462, A1463, A1464, A1465, A1466, A1467, A1468, A1469, A1470, A1471, A1472, A1473, A1474, A1475, A1476, A1477, A1478, A1479, A1480, A1481, A1482, A1483, A1484, A1485, A1486, A1487, A1488, A1489, A1490, A1491, A1492, A1493, A1494, A1495, A1496, A1497, A1498, A1499, A1500, A1501, A1502, A1503, A1504, A1505, A1506, A1507, A1508, A1509, A1510, A1511, A1512, A1513, A1514, A1515, A1516, A1517, A1518, A1519, A1520, A1521, A1522, A1523, A1524, A1525, A1526, A1527, A1528, A1529, A1530, A1531, A1532, A1533, A1534, A1535, A1536, A1537, A1538, A1539, A1540, A1541, A1542, A1543, A1544, A1545, A1546, A1547, A1548, A1549, A1550, A1551, A1552, A1553, A1554, A1555, A1556, A1557, A1558, A1559, A1560, A1561, A1562, A1563, A1564, A1565, A1566, A1567, A1568, A1569, A1570, A1571, A1572, A1573, A1574, A1575, A1576, A1577, A1578, A1579, A1580, A1581, A1582, A1583, A1584, A1585, A1586, A1587, A1588, A1589, A1590, A1591, A1592, A1593, A1594, A1595, A1596, A1597, A1598, A1599, A1600, A1601, A1602, A1603, A1604, A1605, A1606, A1607, A1608, A1609, A1610, A1611, A1612, A1613, A1614, A1615, A1616, A1617, A1618, A1619, A1620, A1621, A1622, A1623, A1624, A1625, A1626, A1627, A1628, A1629, A1630, A1631, A1632, A1633, A1634, A1635, A1636, A1637, A1638, A1639, A1640, A1641, A1642, A1643, A1644, A1645, A1646, A1647, A1648, A1649, A1650, A1651, A1652, A1653, A1654, A1655, A1656, A1657, A1658, A1659, A1660, A1661, A1662, A1663, A1664, A1665, A1666, A1667, A1668, A1669, A1670, A1671, A1672, A1673, A1674, A1675, A1676, A1677, A1678, A1679, A1680, A1681, A1682, A1683, A1684, A1685, A1686, A1687, A1688, A1689, A1690, A1691, A1692, A1693, A1694, A1695, A1696, A1697, A1698, A1699, A1700, A1701, A1702, A1703, A1704, A1705, A1706, A1707, A1708, A1709, A1710, A1711, A1712, A1713, A1714, A1715, A1716, A1717, A1718, A1719, A1720, A1721, A1722, A1723, A1724, A1725, A1726, A1727, A1728, A1729, A1730, A1731, A1732, A1733, A1734, A1735, A1736, A1737, A1738, A1739, A1740, A1741, A1742, A1743, A1744, A1745, A1746, A1747, A1748, A1749, A1750, A1751, A1752, A1753, A1754, A1755, A1756, A1757, A1758, A1759, A1760, A1761, A1762, A1763, A1764, A1765, A1766, A1767, A1768, A1769, A1770, A1771, A1772, A1773, A1774, A1775, A1776, A1777, A1778, A1779, A1780, A1781, A1782, A1783, A1784, A1785, A1786, A1787, A1788, A1789, A1790, A1791, A1792, A1793, A1794, A1795, A1796, A1797, A1798, A1799, A1800, A1801, A1802, A1803, A1804, A1805, A1806, A1807, A1808, A1809, A1810, A1811, A1812, A1813, A1814, A1815, A1816, A1817, A1818, A1819, A1820, A1821, A1822, A1823, A1824, A1825, A1826, A1827, A1828, A1829, A1830, A1831, A1832, A1833, A1834, A1835, A1836, A1837, A1838, A1839, A1840, A1841, A1842, A1843, A1844, A1845, A1846, A1847, A1848, A1849, A1850, A1851, A1852, A1853, A1854, A1855, A1856, A1857, A1858, A1859, A1860, A1861, A1862, A1863, A1864, A1865, A1866, A1867, A1868, A1869, A1870, A1871, A1872, A1873, A1874, A1875, A1876, A1877, A1878, A1879, A1880, A1881, A1882, A1883, A1884, A1885, A1886, A1887, A1888, A1889, A1890, A1891, A1892, A1893, A1894, A1895, A1896, A1897, A1898, A1899, A1900, A1901, A1902, A1903, A1904, A1905, A1906, A1907, A1908, A1909, A1910, A1911, A1912, A1913, A1914, A1915, A1916, A1917, A1918, A1919, A1920, A1921, A1922, A1923, A1924, A1925, A1926, A1927, A1928, A1929, A1930, A1931, A1932, A1933, A1934, A1935, A1936, A1937, A1938, A1939, A1940, A1941, A1942, A1943, A1944, A1945, A1946, A1947, A1948, A1949, A1950, A1951, A1952, A1953, A1954, A1955, A1956, A1957, A1958, A1959, A1960, A1961, A1962, A1963, A1964, A1965, A1966, A1967, A1968, A1969, A1970, A1971, A1972, A1973, A1974, A1975, A1976, A1977, A1978, A1979, A1980, A1981, A1982, A1983, A1984, A1985, A1986, A1987, A1988, A1989, A1990, A1991, A1992, A1993, A1994, A1995, A1996, A1997, A1998, A1999, A2000, A2001, A2002, A2003, A2004, A2005, A2006, A2007, A2008, A2009, A2010, A2011, A2012, A2013, A2014, A2015, A2016, A2017, A2018, A2019, A2020, A2021, A2022, A2023, A2024, A2025, A2026, A2027, A2028, A2029, A2030, A2031, A2032, A2033, A2034, A2035, A2036, A2037, A2038, A2039, A2040, A2041, A2042, A2043, A2044, A2045, A2046, A2047, A2048, A2049, A2050, A2051, A2052, A2053, A2054, A2055, A2056, A2057, A2058, A2059, A2060, A2061, A2062, A2063, A2064, A2065, A2066, A2067, A2068, A2069, A2070, A2071, A2072, A2073, A2074, A2075, A2076, A2077, A2078, A2079, A2080, A2081, A2082, A2083, A2084, A2085, A2086, A2087, A2088, A2089, A2090, A2091, A2092, A2093, A2094, A2095, A2096, A2097, A2098, A2099, A2100, A2101, A2102, A2103, A2104, A2105, A2106, A2107, A2108, A2109, A2110, A2111, A2112, A2113, A2114, A2115, A2116, A2117, A2118, A2119, A2120, A2121, A2122, A2123, A2124, A2125, A2126, A2127, A2128, A2129, A2130, A2131, A2132, A2133, A2134, A2135, A2136, A2137, A2138, A2139, A2140, A2141, A2142, A2143, A2144, A2145, A2146, A2147, A2148, A2149, A2150, A2151, A2152, A2153, A2154, A2155, A2156, A2157, A2158, A2159, A2160, A2161, A2162, A2163, A2164, A2165, A2166, A2167, A2168, A2169, A2170, A2171, A2172, A2173, A2174, A2175, A2176, A2177, A2178, A2179, A2180, A2181, A2182, A2183, A2184, A2185, A2186, A2187, A2188, A2189, A2190, A2191, A2192, A2193, A2194, A2195, A2196, A2197, A2198, A2199, A2200, A2201, A2202, A2203, A2204, A2205, A2206, A2207, A2208, A2209, A2210, A2211, A2212, A2213, A2214, A2215, A2216, A2217, A2218, A2219, A2220, A2221, A2222, A2223, A2224, A2225, A2226, A2227, A2228, A2229, A2230, A2231, A2232, A2233, A2234, A2235, A2236, A2237, A2238, A2239, A2240, A2241, A2242, A2243, A2244, A2245, A2246, A2247, A2248, A2249, A2250, A2251, A2252, A2253, A2254, A2255, A2256, A2257, A2258, A2259, A2260, A2261, A2262, A2263, A2264, A2265, A2266, A2267, A2268, A2269, A2270, A2271, A2272, A2273, A2274, A2275, A2276, A2277, A2278, A2279, A2280, A2281, A2282, A2283, A2284, A2285, A2286, A2287, A2288, A2289, A2290, A2291, A2292, A2293, A2294, A2295, A2296, A2297, A2298, A2299, A2300, A2301, A2302, A2303, A2304, A2305, A2306, A2307, A2308, A2309, A2310, A2311, A2312, A2313, A2314, A2315, A2316, A2317, A2318, A2319, A2320, A2321, A2322, A2323, A2324, A2325, A2326, A2327, A2328, A2329, A2330, A2331, A2332, A2333, A2334, A2335, A2336, A2337, A2338, A2339, A2340, A2341, A2342, A2343, A2344, A2345, A2346, A2347, A2348, A2349, A2350, A2351, A2352, A2353, A2354, A2355, A2356, A2357, A2358, A2359, A2360, A2361, A2362, A2363, A2364, A2365, A2366, A2367, A2368, A2369, A2370, A2371, A2372, A2373, A2374, A2375, A2376, A2377, A2378, A2379, A2380, A2381, A2382, A2383, A2384, A2385, A2386, A2387, A2388, A2389, A2390, A2391, A2392, A2393, A2394, A2395, A2396, A2397, A2398, A2399, A2400, A2401, A2402, A2403, A2404, A2405, A2406, A2407, A2408, A2409, A2410, A2411, A2412, A2413, A2414, A2415, A2416, A2417, A2418, A2419, A2420, A2421, A2422, A2423, A2424, A2425, A2426, A2427, A2428, A2429, A2430, A2431, A2432, A2433, A2434, A2435, A2436, A2437, A2438, A2439, A2440, A2441, A2442, A2443, A2444, A2445, A2446, A2447, A2448, A2449, A2450, A2451, A2452, A2453, A2454, A2455, A2456, A2457, A2458, A2459, A2460, A2461, A2462, A2463, A2464, A2465, A2466, A2467, A2468, A2469, A2470, A2471, A2472, A2473, A2474, A2475, A2476, A2477, A2478, A2479, A2480, A2481, A2482, A2483, A2484, A2485, A2486, A2487, A2488, A2489, A2490, A2491, A2492, A2493, A2494, A2495, A2496, A2497, A2498, A2499, A2500, A2501, A2502, A2503, A2504, A2505, A2506, A2507, A2508, A2509, A2510, A2511, A2512, A2513, A2514, A2515, A2516, A2517, A2518, A2519, A2520, A2521, A2522, A2523, A2524, A2525, A2526, A2527, A2528, A2529, A2530, A2531, A2532, A2533, A2534, A2535, A2536, A2537, A2538, A2539, A2540, A2541, A2542, A2543, A2544, A2545, A2546, A2547, A2548, A2549, A2550, A2551, A2552, A2553, A2554, A2555, A2556, A2557, A2558, A2559, A2560, A2561, A2562, A2563, A2564, A2565, A2566, A2567, A2568, A2569, A2570, A2571, A2572, A2573, A2574, A2575, A2576, A2577, A2578, A2579, A2580, A2581, A2582, A2583, A2584, A2585, A2586, A2587, A2588, A2589, A2590, A2591, A2592, A2593, A2594, A2595, A2596, A2597, A2598, A2599, A2600, A2601, A2602, A2603, A2604, A2605, A2606, A2607, A2608, A2609, A2610, A2611, A2612, A2613, A2614, A2615, A2616, A2617, A2618, A2619, A2620, A2621, A2622, A2623, A2624, A2625, A2626, A2627, A2628, A2629, A2630, A2631, A2632, A2633, A2634, A2635, A2636, A2637, A2638, A2639, A2640, A2641, A2642, A2643, A2644, A2645, A2646, A2647, A2648, A2649, A2650, A2651, A2652, A2653, A2654, A2655, A2656, A2657, A2658, A2659, A2660, A2661, A2662, A2663, A2664, A2665, A2666, A2667, A2668, A2669, A2670, A2671, A2672, A2673, A2674, A2675, A2676, A2677, A2678, A2679, A2680, A2681, A2682, A2683, A2684, A2685, A2686, A2687, A2688, A2689, A2690, A2691, A2692, A2693, A2694, A2695, A2696, A2697, A2698, A2699, A2700, A2701, A2702, A2703, A2704, A2705, A2706, A2707, A2708, A2709, A2710, A2711, A2712, A2713, A2714, A2715,

L'ensemble de ces documents est mis à dispositions de la CAF-PF.

4 EXUTOIRES POTENTIELS

4.1 Analyse des réseaux d'assainissement

Sur le territoire de la CAF-PF, les réseaux sont gérés par différentes entités que sont :

- La CAF-PF sur 13 communes (12,5 en comptant Folkling sans l'annexe de Gaubiving) comme suit :
 - Les réseaux intercommunaux de Spicheren, Alsting (bassin versant Simbach), Cocheren, Thédling, Tenteling, Diebling et Metzing + Nousseviller-Saint-Nabor (bassin versant Strichbach) ;
 - Les réseaux communaux de Spicheren, Schoeneck, Alsting, Folkling Ouest, Morsbach, Nousseviller-Saint-Nabor, Rosbruck, Cocheren, Thédling, Tenteling, Diebling, Metzing et Farschviller (Contrat annuel d'exploitation Veolia en 2020 et 2021)
- Véolia sur 7,5 communes comme suit :
 - Les réseaux intercommunaux de Forbach, Oeting, Morsbach, Rosbruck, Cocheren, Thédling et Folkling Ouest + Cocheren + Thédling + Petite-Rosselle (bassin versant Basse Rosselle, DSP transport et traitement Basse Rosselle) ;
 - Les réseaux syndicaux intercommunaux de Behren-lès-Forbach, Etzling, Kerbach et Bousbach Gaubiving (Folkling Nord-Est) (DSP Forbach SUD, collecte, transport et traitement) ;
 - Les réseaux communaux de Forbach (DSP Ville de Forbach collecte), Stiring-Wendel (DSP Ville de Stiring-Wendel collecte), Oeting (DSP Commune d'Oeting collecte), - Etzling, Behren-lès-Forbach, Kerbach, Bousbach, Folkling Nord-Est (Gaubiving)- (DSP Forbach SUD), Morsbach, Cocheren et Thédling.
- Suez sur 1 commune :
 - Les réseaux communaux de Petite-Rosselle.

La CAF-PF recense environ 560 km de réseau unitaire et eaux usées confondus ainsi qu'environ 122 km de réseau pluvial.

En ce qui concerne les ouvrages pluviaux, la CAF-PF en recense 32 réparties comme suit :

- | | |
|--------------------------------|----------------------|
| ○ Forbach : 4 | ○ Folkling : 1 |
| ○ Metzing : 1 | ○ Etzling : 1 |
| ○ Behren-lès-Forbach : 2 | ○ Stiring-Wendel : 1 |
| ○ Nousseviller-Saint-Nabor : 2 | ○ Morsbach : 2 |
| ○ Rosbruck : 1 | ○ Tenteling : 1 |
| ○ Alsting : 3 | ○ Diebling : 2 |
| ○ Kerbach : 1 | ○ Schoeneck : 1 |
| ○ Thédling : 4 | ○ Farschviller : 1 |
| ○ Spicheren : 3 | ○ Bousbach : 1 |

Afin de permettre une identification des exutoires potentiels, les plans des réseaux ont été récupérés auprès de Véolia et de Suez au format shape.

En ce qui concerne les plans des réseaux gérés par la CAF-PF, un travail a été réalisé par celle-ci afin de regrouper l'ensemble des plans à disposition actuellement et faciliter l'intégration dans un SIG, mais également l'analyse à une échelle plus importante que par le biais des plans ponctuels.

A partir de l'ensemble de ces plans, une recherche des exutoires potentiel a été menée. Les exutoires recherchés ont été identifiés comme rejet du réseau pluvial uniquement. Les rejets au milieu naturel (masse d'eau, forêt ou zone humide) par déversoir du réseau d'assainissement n'ont pas été intégrés. En effet, un rejet par déversement n'est pas un exutoire sans impact pour le milieu récepteur.

4.2 Construction des cartes des exutoires

Afin de pouvoir analyser la localisation des exutoires, un atlas a été réalisé à l'échelle de chaque commune. Chacun d'eux recense :

- Les exutoires pluviaux ;
- Les réseaux d'assainissement ;
- Les masses d'eau SDAGE, « secondaires » et « tertiaires » ;
- Les zones humides avec leur priorité associée telle que pour rappel :
 - Usage récréatif ;
 - Biodiversité ;
 - Biodiversité et usage récréatif ;
 - Gestion de l'eau ;
 - Gestion de l'eau et usage récréatif ;
 - Gestion de l'eau et biodiversité ;
 - Non prioritaire.

En complément de cet atlas, une localisation plus précise de l'exutoire a été réalisée avec les mêmes informations, complétés par les noms des zones humides et masses d'eau présentes sur la carte afin de pouvoir faire le lien avec les analyses précédentes de cette phase.

5 CONCLUSION

La CAF-PF est en charge de la gestion pluviale urbaine sur un territoire abritant un grand nombre de surface pouvant faire l'objet de rejet pluvial.

Au total ce sont environ 202 km de cours d'eau qui transite sur le territoire, dont 4 masses d'eaux identifiées sur le SDAGE :

- Le ruisseau le Moderbach ;
- Le ruisseau l'Altweisenbach ;
- Le ruisseau le Lixing ;
- Le ruisseau la Rosselle 3.

La qualité de ces masses d'eaux n'est pas suffisante pour être qualifiée de satisfaisante. En effet, seul le Moderbach a un état écologique qualifié de moyen et un état chimique qualifié de bon. Les autres masses d'eaux sont caractérisées par des états médiocres à mauvais.

Cependant, d'autres exutoires existent, même si leur acceptation des eaux pluviales est moindre : les zones humides et les plans d'eaux.

Le territoire de la CAF-PF recense 89 zones humides caractérisées par des enjeux. Ces derniers ont pour but de définir le rôle de ces zones afin de guider les futures actions à réaliser pour pérenniser le fonctionnement de ces zones. En complément de celles-ci, 58 plans d'eaux sont recensés avec une grande majorité d'étangs, exutoires limités mais pouvant faciliter la gestion des eaux pluviales également.

Ces milieux naturels, caractérisés et recensés permettent d'intégrer dans la gestion des eaux pluviale des pistes de réflexion sur les moyens d'évacuer les eaux de pluie mais également de les gérer à la source.